

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 11, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to continue the study of Bill S-4, An Act to amend the Criminal Code and the Identification of Criminals Act and to make related amendments to other Acts (COVID-19 response and other measures).

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am Mobina Jaffer, a senator from British Columbia, and I have the pleasure of chairing this committee. Today we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*Translation*]

If you run into any technical difficulty, particularly with the interpretation, please let me or the clerk know, and we will do our best to get the problem resolved.

I would like to take a few moments to introduce the members of the committee who are participating in today's meeting: Senator Boisvenu, deputy chair of the committee; Senator Batters; Senator Campbell; Senator Clement; Senator Cotter; Senator Dalphond; Senator Dupuis; Senator Harder; Senator Pate; Senator White; and Senator Wetston.

[*English*]

I remind you to only signal, please, if you do not have a question; otherwise, all members are on my list of questioners. Members will have four minutes each to ask their questions.

Senators, as you know, we continue our study of Bill S-4, An Act to amend the Criminal Code and the Identification of Criminals Act and to make related amendments to other Acts (COVID-19 response and other measures).

Today we are happy to welcome, from the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, Emilie Coyle, Executive Director; from the Indigenous Bar Association, Alain Bartleman, Treasurer; and from the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers, Mark Knox, Board member for Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 11 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour poursuivre son étude sur le projet de loi S-4, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures).

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer(présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Mobina Jaffer, je suis une sénatrice de la Colombie-Britannique et j'ai le plaisir de présider le comité. Nous tenons aujourd'hui une réunion hybride du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en ce qui concerne l'interprétation, veuillez le signaler au président ou au greffier et nous nous efforcerons de résoudre le problème.

J'aimerais prendre quelques instants pour présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : le sénateur Boisvenu, vice-président du comité, la sénatrice Batters, le sénateur Campbell, la sénatrice Clement, le sénateur Cotter, le sénateur Dalphond, la sénatrice Dupuis, le sénateur Harder, la sénatrice Pate, le sénateur White et le sénateur Wetston.

[*Traduction*]

Je vous rappelle de ne faire signe que si vous n'avez pas de question, car tous les membres du comité sont sur ma liste des intervenants. Les membres auront quatre minutes chacun pour poser leurs questions.

Sénateurs, comme vous le savez, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures).

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir maîtresse Emilie Coyle, directrice générale de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Nous recevons également Me Alain Bartleman, trésorier de l'Association du Barreau autochtone, et Me Mark Knox, membre du conseil d'administration pour la Nouvelle-Écosse du Conseil canadien des avocats de la défense.

I will now ask our witnesses to make opening remarks to be followed by questions. You have five minutes.

Emilie Coyle, Executive Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: Thank you so much for having us here today, senators, on behalf of the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies.

I am here today on unceded and unsurrendered Algonquin territory, and if you cannot see it beside my name, my pronouns are “she,” “her” and “elle.”

In our work, we look to address the persistent ways that women and gender-diverse people who are impacted by criminalization are routinely denied their humanity and are excluded from considerations made by the wider community. Today I will mainly be speaking about ways that Bill S-4 will impact the federally incarcerated women and gender-diverse people that we advocate for and alongside.

Before I begin with the main body of my remarks, it is important to highlight here that as of last week, many of you know that half of the people we work with in federal prisons designated for women are Indigenous. This is a sobering statistic and one that must underpin all of our efforts to increase access to justice.

I will be speaking today to the themes of stigma, privacy, confidentiality, consent and, finally, technological issues.

We would be remiss if we did not begin today by speaking about how much stigma impacts the women and gender-diverse people we work with who are incarcerated. Our society quickly assigns value-laden judgments to criminalized women and gender-diverse people without a clear understanding of the ways in which we systematically fail people through lack of access to the social determinants of health. Deepened virtual participation in justice processes will compound the already significant impact of stigma, as people will be appearing from prison with little to no supports, and often in prison clothing. Accused persons will have less of a neutral presence in a process in which they are already disadvantaged.

As for privacy and confidentiality, which are essential when a person is participating in a hearing, for those of us who work in prisons, it is unclear, nigh impossible, to imagine how this may be accomplished in a prison setting.

Je demanderais maintenant à nos témoins de faire leurs déclarations préliminaires, qui seront suivies d’une période de questions. Vous avez chacun cinq minutes.

Me Emilie Coyle, directrice générale, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry : Sénateurs, au nom de l’Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, je vous remercie sincèrement de m’accueillir aujourd’hui.

Je suis ici sur un territoire algonquin non cédé et non abandonné, et si vous ne pouvez pas le voir à côté de mon nom, mes pronoms sont « elle », « her » et « she ».

Dans le cadre de notre travail, nous nous penchons sur la façon dont on prive constamment de leur humanité les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont touchées par la criminalisation et sur la façon dont elles sont exclues des considérations de la communauté dans son ensemble. Aujourd’hui, je parlerai principalement de l’impact du projet de loi S-4 sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont incarcérées dans des établissements fédéraux et pour lesquelles et aux côtés desquelles nous plaïdons.

Avant d’entrer dans le vif du sujet, il est important de souligner qu’en date de la semaine dernière, comme un grand nombre d’entre vous le savent, la moitié des personnes avec lesquelles nous travaillons dans les pénitenciers fédéraux pour femmes sont des Autochtones. C’est une statistique qui donne à réfléchir et qui doit sous-tendre tous nos efforts pour améliorer l’accès à la justice.

Aujourd’hui, j’aborderai des questions liées à la stigmatisation, à la vie privée, à la confidentialité, au consentement et à la technologie.

Nous ne saurions trop insister sur les répercussions de la stigmatisation sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre avec lesquelles nous travaillons et qui sont incarcérées. Notre société porte rapidement des jugements de valeur sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont incarcérées, sans comprendre clairement comment ces personnes sont systématiquement laissées pour compte en raison d’un manque d’accès aux déterminants sociaux de la santé. Une participation virtuelle accrue aux processus de justice aggravera les répercussions déjà importantes de la stigmatisation, car ces personnes comparaitront en milieu carcéral avec peu ou pas de soutien, et souvent en vêtements de détenus. Les personnes accusées auront une présence moins neutre dans un processus dans lequel elles sont déjà désavantagées.

Quant au respect de la vie privée et la confidentialité — des éléments essentiels pour une personne qui participe à une audience —, il est difficile, voire impossible pour ceux d’entre nous qui travaillent dans un établissement carcéral d’imaginer comment ces éléments pourront être offerts dans cet environnement.

For example, in Joliette Institution, the federal prison designated for women near Montreal, the conference room used for video conferences is not soundproofed. The sounds emanating from the devices are more audible than the voices in person. People who are in adjoining rooms and who are passing by in the corridor are clearly able to hear what is being said. This is but one example to bring the concept of privacy or lack thereof in a prison setting to life, but the same issues around privacy and confidentiality are replicated across all of the prisons that we work in.

Without a guarantee of privacy or confidentiality, the prisoners may not speak openly, and important information could be withheld because of the very real fear of being harmed as a result. Should the trial be compromised because of the lack of privacy and confidentiality, there is little to no legal recourse for incarcerated people. The lack of substantial oversight of our prison system creates a lack of adherence to the legal rights of the incarcerated women and gender-diverse people we work with, thus impacting their right to a fair trial.

On to consent. Now, the word “consent” is a tricky word to use, given the many ways in which consent is not freely given in a prison setting. Although proposed section 715.232 maintains the requirement of consent from an accused person who is in custody for virtual participation for summary conviction offences, there is a body of evidence that demonstrates how the power imbalances and stressors in prison adversely impact an accused person’s abilities to make informed, free, consensual decisions. They may be told, for example, that they will face delayed time frames should they not opt to consent to virtually participate. Accordingly, the provision of consent would need a qualification that the absence of consent would not result in longer time frames, thus directly inhibiting access to justice.

Now, throughout the COVID-19 pandemic, the practice of appearances by audio conference and video conference has become widespread. At the same time, the disparity in access to these tools has also become evident. Using our experience supporting people who are participating in parole hearings through the pandemic from prison as an example, we’ve seen the ways in which glitches in connectivity, which we experienced earlier today, and issues with sound quality can lead to greater anxiety and inability to focus on what is being said, despite having been prepared well in advance. It’s also difficult to read

Par exemple, dans l’Établissement Joliette, un établissement carcéral fédéral pour femmes situé près de Montréal, la salle de conférence utilisée pour les vidéoconférences n’est pas insonorisée. Il est plus facile d’entendre les sons émanant des appareils que les voix qu’on entend en personne. Les personnes qui se trouvent dans les pièces voisines et celles qui passent dans le corridor peuvent donc entendre clairement ce qui se dit. Ce n’est qu’un exemple pour illustrer la notion de vie privée — ou son absence — en milieu carcéral, mais les mêmes problèmes liés à la protection de la vie privée et à la confidentialité se retrouvent dans tous les établissements carcéraux où nous travaillons.

Sans garantie de protection de la vie privée ou de la confidentialité, il se peut que les personnes détenues ne puissent pas parler ouvertement, et il se peut qu’elles retiennent des renseignements importants en raison de la crainte très réelle de subir un préjudice par la suite. Si le procès est compromis en raison de l’absence de vie privée et de confidentialité, les personnes incarcérées n’ont que peu ou pas de recours judiciaire. L’absence d’une surveillance serrée de notre système pénitentiaire entraîne un manque de respect des droits reconnus par la loi des femmes incarcérées et des personnes de diverses identités de genre avec lesquelles nous travaillons, ce qui a des répercussions sur leur droit à un procès équitable.

Parlons maintenant du consentement. Le mot « consentement » est délicat à utiliser, étant donné les nombreuses façons dont le consentement n’est pas donné librement en milieu carcéral. Même si l’article 715.232 proposé maintient l’exigence selon laquelle il faut obtenir le consentement d’une personne accusée qui est en détention pour tenir une audience virtuelle dans le cas d’une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, il existe un ensemble de preuves qui démontrent comment les déséquilibres de pouvoir et les facteurs de stress en établissement carcéral ont un impact négatif sur la capacité d’une personne accusée à prendre des décisions éclairées, libres et consensuelles. On peut lui dire, par exemple, qu’elle fera face à des retards si elle ne choisit pas de donner son consentement à une participation virtuelle. Ainsi, les dispositions relatives au consentement devraient être assorties de réserves selon lesquelles l’absence de consentement n’entraînerait pas des délais plus longs, ce qui entraverait directement l’accès à la justice.

Tout au long de la pandémie de COVID-19, les comparutions par audioconférence et vidéoconférence se sont généralisées. En même temps, la disparité d’accès à ces outils est également devenue évidente. Si l’on prend l’exemple de notre expérience de soutien aux personnes qui participent à des audiences de libération conditionnelle à partir d’un établissement carcéral pendant la pandémie, nous avons vu comment des problèmes liés à la connectivité — que nous avons d’ailleurs connus plus tôt aujourd’hui — et des problèmes liés à la qualité du son peuvent engendrer une plus grande anxiété et une incapacité à se

and interpret facial expressions, which can also lead to heightened anxiety. In that vein, cultural and linguistic issues are at play. Most people would never admit that there is an issue with comprehension, even if there were, and so if a question were asked and misunderstood, it may not be answered well or fully.

The Chair: Ms. Coyle, may I ask you to wind up, please.

Ms. Coyle: Yes, I will conclude now. Thank you.

Case advocacy records over time indicate that women and gender-diverse people who are accused and convicted of crimes generally limit understandings of the nature, impacts and outcomes of the legal processes that they are experiencing. Virtual participation adversely impacts their rights to fair trials by increasing barriers and challenges to the already limited abilities for people to gain informed understanding of the legal choices that they are making. I want to say the goal of efficiency and modernization should be to bring everyone increased access to justice, but in many ways the increased use of video conferencing during the pandemic in the prisons has widened the gap for access to justice for those for whom access to justice is already fleeting.

Thank you very much. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Coyle.

Alain Bartleman, Treasurer, Indigenous Bar Association: Honourable senators, good afternoon. My name is Alain Bartleman. I'm appearing here virtually today from the Chippewas of Rama First Nation, formerly known as Chippewas of Mnjikaning.

I'm a lawyer and a representative of the Indigenous Bar Association of Canada, or IBA. The IBA is a national not-for-profit association comprised of Indigenous people, professionals and students within Canada. Our mandate includes the promotion and the advancement of legal and social justice for Indigenous peoples in Canada and the reform of laws and policies affecting Indigenous peoples. I'm also a former criminal defence lawyer who has worked across southern and central Ontario.

The IBA has a particular interest in criminal justice reform. We are all aware, as has been eloquently spoken of earlier today, of the over-representation of the Indigenous community within the criminal justice system. It is the position of the IBA that substantial reform to the criminal justice system, including the

concentrer sur ce qui est dit, même si les participants se préparent longtemps à l'avance. Il est également difficile de lire et d'interpréter les expressions faciales, ce qui peut également provoquer une anxiété accrue. Dans le même ordre d'idées, des questions culturelles et linguistiques entrent en jeu. La plupart des gens n'admettraient jamais qu'ils ont un problème de compréhension, même si c'était le cas, ce qui signifie que si une question est posée, mais qu'elle est mal comprise, il se peut que la réponse ne soit pas bonne ou qu'elle soit incomplète.

La présidente : Madame Coyle, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

Mme Coyle : Oui, je vais conclure maintenant. Je vous remercie.

Au fil du temps, les dossiers de plaidoyers indiquent que les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont accusées et condamnées pour des crimes ont généralement une compréhension limitée de la nature, des impacts et des résultats des processus juridiques auxquels elles participent. La participation virtuelle a un impact négatif sur leur droit à un procès équitable, car elle augmente les obstacles et les défis liés aux capacités déjà limitées des personnes à bien comprendre les choix juridiques qu'elles font. Je tiens à souligner que l'objectif en matière d'efficacité et de modernisation devrait être d'offrir à tous un meilleur accès à la justice, mais à bien des égards, l'utilisation accrue de la vidéoconférence dans les prisons pendant la pandémie a creusé l'écart de l'accès à la justice pour les personnes pour lesquelles cet accès était déjà limité.

Je vous remercie beaucoup. J'ai hâte de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie beaucoup, madame Coyle.

Alain Bartleman, trésorier, Association du Barreau autochtone : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Alain Bartleman. Je comparais aujourd'hui par vidéoconférence à partir des Chippewas de la Première Nation de Rama, autrefois connus sous le nom des Chippewas de Mnjikaning.

Je suis avocat et représentant de l'Association du Barreau autochtone, ou l'ABA. L'ABA est une association nationale à but non lucratif composée de personnes, de professionnels et d'étudiants autochtones du Canada. Notre mandat vise notamment la promotion et l'avancement de la justice juridique et sociale pour les peuples autochtones du Canada, ainsi que la réforme des lois et des politiques visant les peuples autochtones. Je suis également un ancien avocat criminaliste et j'ai travaillé à ce titre dans le Sud et le Centre de l'Ontario.

L'ABA s'intéresse particulièrement à la réforme du système de justice pénale. Comme on l'a dit avec éloquence plus tôt aujourd'hui, nous sommes tous conscients de la surreprésentation de la communauté autochtone dans le système de justice pénale. L'ABA est d'avis qu'une réforme substantielle

adoption in full of Article 5 of the UNDRIP, or the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People, must be implemented.

The proposed amendments to our criminal justice system, including those found within Bill S-4, merit a special consideration from both the IBA and its members.

I'm here to make two points. The first is that the use of technology as a supplement to in-person appearances is a boon to both Indigenous accused and to Indigenous lawyers. The second point and the corollary to that is that for the promises of Bill S-4 to be properly realized, the provisions of this bill must be matched by concurrent investments in technological infrastructure in both Indigenous communities and in the larger criminal justice system.

First, in relation to Indigenous accused, the provisions of Bill S-4 are likely to minimize the likelihood of process-related offences. In August 2020, Transport Canada noted that nearly 182 First Nations were considered as remote, which we can define as a situation in which a community is located over 350 kilometres from a near service centre having a year-round road access. In many of these communities, poor and non-existent road access during certain seasons requires individuals to either take a flight or use a barge to access service centres, including potentially justice centres. Proposed amendments to the Criminal Code regarding video conference attendance at trials for summary offences would be useful additions and amendments to the code in this case.

Per Statistics Canada, nearly half, or 58%, of crime reported in Indigenous communities consist of charges related to mischief, common assault or disorderly conduct. These offences are typically proceeded by way of summary conviction, and implementing a clear regime that permits for accused to, upon obtaining the necessary consents, appear remotely to these trials would substantially reduce travel costs and minimize the risk of inadvertent process-related offences, such as a failure to appear.

Second, and in relation to defence counsel, the provisions of Bill S-4 are likely to assist Indigenous lawyers. Within Ontario, the Law Society of Ontario reports that 18% of Indigenous lawyers practise primarily in the field of criminal law, and some 22% of all Indigenous lawyers exercise their role as sole proprietors, the largest such market segment. Many sole proprietors, by virtue of the location of Indigenous communities, practice in areas where it is difficult to allow for easy access to courthouses without either significant travel to courthouses by either motorway or by plane or without having to send a designate or agent. Allowing these lawyers to appear by video

du système de justice pénale, y compris l'adoption intégrale de l'article 5 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, doit être mise en œuvre.

Les modifications proposées à notre système de justice pénale, y compris celles contenues dans le projet de loi S-4, méritent une attention particulière de la part de l'ABA et de ses membres.

Je suis ici pour faire valoir deux points. Le premier, c'est que l'utilisation de la technologie comme complément aux comparutions en personne est une bénédiction pour les accusés autochtones et pour les avocats autochtones. Le deuxième point, et son corollaire, c'est que pour que les promesses du projet de loi S-4 se concrétisent, ses dispositions doivent s'accompagner d'investissements simultanés dans l'infrastructure technologique, tant dans les collectivités autochtones que dans l'ensemble du système de justice pénale.

Tout d'abord, en ce qui concerne les accusés autochtones, les dispositions du projet de loi S-4 sont susceptibles de minimiser la probabilité d'infractions liées au processus. En août 2020, Transports Canada a souligné que près de 182 Premières Nations étaient considérées comme étant éloignées, ce que nous pouvons définir comme une situation dans laquelle une collectivité est située à plus de 350 kilomètres d'un centre de services ayant un accès routier à l'année. Dans bon nombre de ces collectivités, l'accès routier médiocre ou inexistant pendant certaines saisons oblige les gens à prendre l'avion ou à utiliser une barge pour accéder aux centres de services, y compris potentiellement aux centres de justice. Les modifications proposées au Code criminel concernant la participation par vidéoconférence aux procès pour les délits mineurs représenteraient des ajouts et des modifications utiles au code dans ce cas.

Selon Statistique Canada, près de la moitié — soit 58 % — des crimes signalés dans les collectivités autochtones sont des accusations de méfait, de voies de fait simples ou de conduite répréhensible. Ces infractions font généralement l'objet d'une procédure sommaire, et la mise en place d'un régime clair permettant aux accusés, après avoir obtenu les consentements nécessaires, de comparaître à distance à ces procès réduirait considérablement les frais de déplacement et minimiserait le risque d'infractions involontaires liées au processus, comme le défaut de comparaître.

Deuxièmement, dans le cas des avocats de la défense, les dispositions du projet de loi S-4 sont susceptibles d'aider les avocats autochtones. En Ontario, le Barreau de l'Ontario signale que 18 % des avocats autochtones exercent principalement dans le domaine du droit pénal, et que quelque 22 % de tous les avocats autochtones exercent leur rôle à titre de propriétaires uniques, le plus grand segment de ce marché. De nombreux propriétaires uniques, en raison de l'emplacement des collectivités autochtones, exercent leur profession dans des régions où il est difficile de permettre un accès facile au palais de justice sans devoir faire de longs déplacements par autoroute

conference, where appropriate, would reduce many of the logistical challenges and reduce costs that these individuals would face. Moreover, and as a side benefit, it would also allow Indigenous legal professionals to assist clients from their member communities located in other parts of the country.

I would note, however, and to sum up, or rather, as a corollary, the technological enhancements promised by this bill must not be used to gloss over the real issues posed by internet connectivity. As discussed by the Honourable Senator Dennis Patterson, issues involving high-speed internet connection, notably in Nunavut, are serious and must be considered and must also be improved for the promises of this bill to be brought forward.

With that, this bill represents a step forward for justice, and the proposed amendments to the code and to the Identification of Criminals Act mark a step forward for both Indigenous accused and Indigenous counsel.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Bartleman.

Mark Knox, Board member for Nova Scotia, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: Senators, my organization is a national organization dedicated to bringing a voice and perspective on criminal justice issues, and we're very grateful for being invited to join you today.

I echo all of the comments of my learned friends Ms. Coyle and Mr. Bartleman so far.

From our point of view, the legislation arose due to the pandemic, essentially, and will have profound consequences in the future after the pandemic. We're concerned with the slippery slope. We're concerned with the movement away from the humanity, the decorum, all of these factors that are associated with an in-court trial being adjudicated from start to finish in court. We're concerned that Canada will have a very different, fundamentally altered criminal justice system in the future forever, and we believe that some of the changes should be studied better and further and not implemented for efficiency's sake in a rush.

As Mr. Bartleman has indicated, we also concur with some of the non-criminal trial process parts of the bill, namely, the amendments to the Identification of Criminals Act and the issues concerning telewarrants, authorizations and interlocutory applications. We're concerned, though, about the lessening of the in-person feature. We've referred to that at times — and others have as well — as remote justice or, as some would say, justice in a portal.

ou par avion ou sans devoir envoyer un remplaçant ou un agent. Permettre à ces avocats de comparaître par vidéoconférence, le cas échéant, permettrait de réduire plusieurs des défis logistiques et des coûts auxquels ces personnes feraient face autrement. En outre, et à titre d'avantage secondaire, cela permettrait également aux professionnels du droit autochtones d'aider leurs clients des collectivités membres situées dans d'autres régions du pays.

Je tiens cependant à souligner que les améliorations technologiques promises dans ce projet de loi ne doivent pas être utilisées pour passer sous silence les véritables problèmes posés par la connectivité Internet. Comme l'a mentionné l'honorable sénateur Dennis Patterson, les problèmes liés à la connexion Internet haute vitesse, notamment au Nunavut, sont sérieux et doivent être pris en compte et atténués pour que les promesses de ce projet de loi puissent être réalisées.

Cela dit, le projet de loi représente une avancée pour la justice, et les modifications proposées au Code criminel et à la Loi sur l'identification des criminels représentent un pas en avant tant pour les accusés autochtones que pour les avocats autochtones.

Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie, maître Bartleman.

Mark Knox, membre du conseil d'administration pour la Nouvelle-Écosse, Conseil canadien des avocats de la défense : Sénateurs, mon organisme est un organisme national qui s'efforce d'apporter une voix et une perspective sur les enjeux relatifs à la justice pénale, et nous sommes très reconnaissants d'avoir été invités à nous joindre à vous aujourd'hui.

Je me fais l'écho de tous les commentaires formulés jusqu'ici par mes savants collègues, Mme Coyle et Me Bartleman.

De notre point de vue, le projet de loi découle essentiellement de la pandémie, et il aura des conséquences profondes après la pandémie. Ce qui nous préoccupe, c'est le risque de dérive. En effet, nous sommes préoccupés par le fait que l'on délaisse le caractère humain, le décorum et tous ces facteurs qui sont présents lors d'un procès qui se déroule, du début à la fin, devant un tribunal. Nous craignons que le Canada ne se retrouve, à l'avenir, avec un système de justice pénale très différent et fondamentalement modifié, et nous pensons que certains changements devraient être étudiés de façon plus approfondie, afin d'éviter leur mise en œuvre précipitée par souci d'efficacité.

Comme l'a indiqué Me Bartleman, nous sommes également d'accord avec certaines des parties du projet de loi qui concernent le processus des procès non criminels, à savoir les modifications apportées à la Loi sur l'identification des criminels et les questions concernant les télémandats, les autorisations et les demandes de décision interlocutoire. Nous sommes toutefois préoccupés par l'atténuation de l'aspect « en personne ». Nous avons parfois appelé cela — comme l'ont fait d'autres

The benefits of in-person appearances in court are hard to define, but they come in these various phrases. I'm not sure how many of us today are experienced in the criminal justice in-court process but, after 35 years, it's a community. A courtroom is a community. There's decorum. There's formality. There's solemnity. Anything that reduces this humanity and dignity is a concern to our group and I think to most who, day in and day out, do what we do to ensure the rights of all Canadians. These are fundamental to the process, to democracy and to the jury system.

To some degree, we're concerned with the enhanced role that judges will play in the criminal justice system. With all due respect to all members of the judiciary, there are parts of the legislation that provide more authority and more discretion, if I can put it that way, to the judges that do cause us concern without further guidance or further description of how that can be carried out.

I won't go on and on about all of the various components that are impacted on the trial process by the legislation, but, as has been said, the impact on Indigenous and other marginalized communities, in particular, as emphasized by my friends, unrepresented individuals, is a huge concern.

As I wind up, I want to remind us how remoteness impacts all of us. I wish I was with all of you today. I think maybe I could deliver something in addition. Similarly, we were all happy with remote education. It was necessary during the pandemic. We were all content with telehealth during the pandemic. But on a go-forward basis, on a permanent basis, we would not want to do that. We know there's something to be gained by dealing, in whatever community it is, in person in that community. That's what we want to maintain. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Knox.

I will now go on to the senators, and we'll start with the Deputy Chair of the committee, Senator Boisvenu.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I want to thank the witnesses for joining us in committee.

My question is for Mr. Bartleman or Mr. Knox. However, I think it is mostly for Mr. Bartleman.

personnes — la justice à distance ou, comme diraient certains, la justice dans un portail.

Les avantages des comparutions en personne devant un tribunal sont difficiles à définir, mais ils sont décrits dans diverses expressions. Je ne sais pas combien d'entre vous aujourd'hui ont vécu l'expérience du processus de justice pénale en salle d'audience, mais après 35 ans, cela devient une communauté. Un tribunal est une communauté. Il y a un certain décorum et une atmosphère officielle et solennelle. Tout ce qui diminue ce caractère humain et digne préoccupe notre groupe et, je pense, la plupart des personnes qui, jour après jour, font ce que nous faisons pour garantir les droits de tous les Canadiens. Ce sont des éléments essentiels pour le processus et la démocratie, ainsi que pour le système de jury.

Dans une certaine mesure, nous sommes préoccupés par le rôle accru que les juges joueront dans le système de justice pénale. Avec tout le respect que je dois à tous les membres de la magistrature, certaines parties du projet de loi qui confèrent une plus grande autorité et un plus grand pouvoir discrétionnaire, si je peux m'exprimer ainsi, aux juges nous préoccupent, car il n'y a pas d'autres directives ou de description plus détaillée de la façon dont cela peut être réalisé.

Je ne vais pas m'éterniser sur tous les éléments de la procédure régissant les procès qui sont touchés par le projet de loi, mais comme on l'a déjà dit, les répercussions sur les communautés autochtones et les autres communautés marginalisées — en particulier, comme l'ont souligné mes collègues, les personnes non représentées — nous inquiètent énormément.

En terminant, je tiens à rappeler à quel point l'éloignement nous touche tous. J'aimerais être avec vous tous aujourd'hui. Je pense que je pourrais peut-être apporter un petit quelque chose de plus. Dans le même ordre d'idées, tout le monde était heureux de suivre des cours à distance ou d'obtenir des services de télésanté pendant la pandémie. C'était nécessaire, mais nous ne souhaitons pas que cela soit offert en permanence à l'avenir. Nous savons qu'il y a des avantages à offrir des services en personne dans la collectivité, quelle qu'elle soit. C'est ce que nous voulons maintenir. Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup, maître Knox.

Je vais maintenant donner la parole aux sénateurs, en commençant par le vice-président du comité, le sénateur Boisvenu.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je veux saluer la présence des témoins à notre comité.

Ma question s'adresse à Me Bartleman ou à Me Knox. Toutefois, je crois qu'elle s'adresse surtout à Me Bartleman.

The development of technological means of communication is very slow, especially in the north. It is also slow in some communities in the south. I had to consult Indigenous communities on that for another bill I am sponsoring.

Here is my question. Will this bill be applicable to communities in the north? If so, does it not bring more problems than solutions when it comes to speeding up trials?

Mr. Bartleman, can you answer my question?

Mr. Bartleman: Thank you, Senator. I will answer your question in French.

I think it helps to look not only at current trial processes, but also at alternative solutions—in other words, different paths than the ones proposed in the bill we are studying.

I will give an example that may be very concrete. The example is that of a hunter who, by shooting, commits an offence under the law in a province or territory that is not his own. So, if an Algonquin hunter from Ontario commits an offence on Quebec territory, is he going to be asked to appear in person in a city located several hundred kilometres away from his home? What will be the legal and social issues for that individual?

I think that, with the bill currently before us, we have an option or another path that could minimize that individual's problems when they are called to appear, not only legally, but also financially.

Senator Boisvenu: What is that other path?

Mr. Bartleman: The other path is to develop technological systems and skills to enable that individual to appear using technology and media, by video conference.

Senator Boisvenu: That is a technological issue. The Government of Quebec announced this morning the launch of a satellite for communication. That will give isolated communities the possibility to communicate with government organizations without having to travel. That will happen in five or ten years and not when the bill is passed.

Will the bill apply to isolated communities or will we be pretty much in the same situation?

Mr. Bartleman: Yes, there will always be gaps between isolated communities and non-isolated communities. However, I think of what I did during the pandemic with my clients

Le développement des moyens de communication technologiques est très lent, dans le Nord tout particulièrement. Il l'est aussi dans certaines communautés dans le Sud. J'ai dû consulter les communautés autochtones à ce sujet pour un autre projet de loi que je parraine.

La question que je me pose est la suivante : est-ce que ce projet de loi sera applicable aux communautés dans le Nord? Si oui, est-ce qu'il n'apporte pas plus de problèmes que de solutions pour ce qui est de tenir des procès plus expéditifs?

Maître Bartleman, pouvez-vous répondre à ma question?

Me Bartleman : Merci, monsieur le sénateur. Je vais répondre à votre question en français.

Je pense qu'il est très utile de regarder non seulement les procès actuels, mais aussi regarder des solutions de rechange, c'est-à-dire des voies différentes à celles qui sont envisagées dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je vais donner un exemple qui pourrait être très concret. Je prends l'exemple d'un chasseur qui, en tirant, commet une infraction à la loi dans une province ou un territoire qui n'est pas le sien. Donc, si un chasseur algonquin de l'Ontario commet une infraction dans un territoire québécois, est-ce qu'on lui demandera de comparaître en personne dans une ville ou dans une cité située à plusieurs centaines de kilomètres de chez lui? Quels seront les enjeux juridiques et sociaux pour cet individu?

Je pense qu'avec le projet de loi que nous étudions, nous avons une option ou une autre voie qui pourrait minimiser les problèmes de cet individu qui serait appelé à comparaître, non seulement sur le plan juridique, mais aussi sur le plan fiscal.

Le sénateur Boisvenu : Quelle est cette autre voie?

Me Bartleman : L'autre voie est de développer les systèmes et les compétences technologiques afin de permettre à cet individu de comparaître par la voie technologique et par la voie médiatique, soit par vidéoconférence.

Le sénateur Boisvenu : C'est un problème technologique. Le gouvernement du Québec a annoncé ce matin le lancement d'un satellite où les communications seront satellitaires. Cela donnera aux communautés isolées la possibilité d'avoir des communications avec des organisations gouvernementales sans faire de déplacements obligatoires. Ce sont des choses qui vont arriver dans cinq ou dix ans et non en même temps que l'adoption du projet de loi.

Est-ce que ce projet de loi s'appliquera aux communautés isolées, ou nous retrouverons-nous à peu près au même point?

Me Bartleman : Oui, il y aura toujours des écarts pour ce qui est des communautés isolées par rapport aux communautés non isolées. Toutefois, je pense à ce que j'ai fait pendant la pandémie

in difficult circumstances. I am talking about the most isolated communities [Technical difficulties] where we have organized, not without difficulty, many appointments and meetings with the provincial government, with the federal government and with courts.

So the options are available. If I may say so, it is now enough to develop the legal framework to support the development of those circumstances in a more regulated and [Technical difficulties] framework.

Senator Boisvenu: Thank you very much.

[English]

Senator White: I only have one question for Mr. Knox. I spent 19 years in mostly the three territories, in isolated communities. I was enthused about the opportunity to have a court party arrive and actually see what was happening in the community and not just hear what was happening in the case. I felt that, first, they had a better understanding of the issues and, maybe more importantly, a better understanding of the individuals before them. Is that what you're referring to when you talk about the importance of that engagement face-to-face? If so, I wholeheartedly agree about anything that would take that away. While perhaps more expedient and more efficient, there is a reason why we had it in place.

Mr. Knox: Thank you very much, Senator White. First, I have to defer to those who have a practice in the northern areas, in the territories.

I think it's critical for everyone to be in the same forum, for everyone to be in the same room. As Ms. Coyle said, there's a loss when there's a witness on video or the legislation permits audio — that is, audio or video. One of the comforts would be — it doesn't cover all of our concern because we want everyone in the courtroom, but if it has to be — to ensure that the person making the determination is the accused, is the defendant with his and her counsel, whereas some of the legislation doesn't provide that. Some of it gives the decision to the learned trial judge, with some parameters that are not comforting to us. I think to make the ultimate decision, if it is by video, if it has to be audio, should clearly be only the decision or the purview of the defendant. Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: Traditionally, the sponsor of the bill is supposed to ask the first questions. I will skip my turn, so that all my colleagues can ask questions, but save a few minutes for me at the end. Thank you.

avec mes clients qui se trouvaient dans des conditions difficiles. Je parle des communautés les plus isolées [Difficultés techniques] où on a organisé à plusieurs reprises, non sans difficulté, plusieurs rendez-vous et réunions avec le gouvernement provincial, avec le gouvernement fédéral et avec les cours.

Donc, les options sont là. Il suffit maintenant, si j'ose dire, de développer le cadre juridique afin de permettre le développement de ces circonstances dans un cadre plus réglementé et [Difficultés techniques].

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur White : J'ai seulement une seule question pour Me Knox. J'ai passé 19 ans dans des collectivités isolées, principalement dans les trois territoires. Je me réjouissais qu'une équipe judiciaire puisse venir dans la communauté et voir ce qui s'y passait au lieu de simplement entendre parler de faits liés à l'affaire. D'abord, j'avais l'impression qu'ils avaient une meilleure compréhension des problèmes. Ensuite, et c'est peut-être le plus important, j'avais l'impression qu'ils comprenaient mieux les gens qu'ils avaient devant eux. Est-ce à cela que vous faites référence lorsque vous parlez de l'importance de l'interaction en personne? Si oui, je suis absolument d'accord avec tout ce qui permettrait de retirer cela. C'est peut-être plus rapide et plus efficace, mais il y avait une raison pour laquelle nous l'avions mis en place.

Me Knox : Merci beaucoup, sénateur White. Premièrement, je dois m'en remettre à ceux qui ont une pratique dans les régions nordiques, dans les territoires.

Je pense qu'il est essentiel que tout le monde soit dans le même forum, dans la même pièce. Comme Mme Coyle l'a indiqué, il y a une perte lorsqu'une personne témoigne par vidéo ou que la loi autorise l'audio... Je parle d'audioconférence ou de vidéoconférence. S'il est nécessaire de procéder ainsi, bien que cela ne réponde pas à toutes nos préoccupations, puisque nous voulons que tout le monde soit présent en salle d'audience, une des solutions serait de veiller à ce que la décision soit prise par l'accusé, par la partie défenderesse et son avocat, ce qui n'est pas prévu dans certaines lois. D'autres prévoient que la décision relève du juge de première instance, selon certains critères qui n'ont rien de rassurant, selon nous. Je pense que la décision ultime, qu'il s'agisse de comparution par vidéoconférence ou par audioconférence, devrait clairement être prise par la partie défenderesse. Merci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : La tradition veut que le parrain du projet de loi pose les premières questions. Je vais passer mon tour pour permettre à tous mes collègues de poser des questions, mais réservez quelques minutes pour moi à la fin. Merci.

[English]

Senator Clement: I'll put my questions out there, one for each speaker. Thank you for appearing before us.

Ms. Coyle, I'm struggling with the concept of consent and how it looks on the ground. You talked about freely and fully given consent. I wonder if you could, in your answer, delve a little more deeply into how you see section 715 and what you would suggest to deal with the power imbalance and the difficulties around that.

Mr. Bartleman, in your comments, you certainly take a long-term view of this, which I appreciate. In terms of technological investments that you refer to, I know you talked about connectivity, but what else are you talking about specifically? Are you talking about training? How would that work? Could you go into more detail around that?

Mr. Knox, what are your clients saying to you about their experience in the courtroom? I'm a legal clinic lawyer. I shifted to virtual hearings two years ago. I don't do it in the courtroom. It was a boardroom. But now these hearings are done in my office at the legal clinic. There is a loss there, but I wonder what your clients are saying to you.

That is one question for each.

Ms. Coyle: Thank you very much for your question, senator.

The issue of consent is tricky in prison, especially because for people who are in prison, there's so much that happens in the outside world that they don't have access to. It's really hard to communicate even with your own counsel. Throughout the pandemic, we have heard that for a long time counsel were not allowed to go to the prisons and had to arrange for phone calls with their clients in the prison. Now they are able to go back in, but it's hard to get in touch with your counsel when you're in prison. That's part of the issue around consent, because you certainly want to be able to have free and frequent communication with your counsel so that you can get their legal advice on what you should do to move forward.

The other thing is they may not have access to counsel. If you have counsel, wonderful. If you don't have access to counsel, which is a reality for many people in prison as well, then you're at an even greater disadvantage for understanding what's happening vis-à-vis your trial or your upcoming hearing.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Je vais poser mes questions, une pour chaque témoin. Je vous remercie de comparaître au comité.

Madame Coyle, j'ai de la difficulté avec la notion de consentement et la façon dont cela se traduit sur le terrain. Vous avez parlé de libre et plein consentement. Je me demande si vous pourriez, dans votre réponse, parler davantage de votre perception de l'article 715 et de ce que vous proposeriez pour composer avec le déséquilibre du pouvoir et les difficultés connexes.

Maître Bartleman, dans vos commentaires, vous avez certainement adopté une perspective à long terme de la question, ce que j'apprécie. Concernant les investissements technologiques auxquels vous faites référence, vous avez parlé de connectivité, mais à quoi d'autre faites-vous référence, précisément? Parlez-vous de formation? Comment cela fonctionnerait-il? Pourriez-vous donner plus de détails à ce sujet?

Maître Knox, comment vos clients décrivent-ils leur expérience en salle d'audience? Je suis avocate dans une clinique juridique. J'ai fait la transition aux audiences virtuelles il y a deux ans. Au début, ce n'était pas en salle d'audience, mais en salle de conférence. Maintenant, ces audiences se font dans mon bureau à la clinique juridique. Il y a là une perte, mais je me demande ce que vos clients vous disent.

Cela fait une question pour chacun de vous.

Mme Coyle : Je vous remercie beaucoup de votre question, sénatrice.

La question du consentement est complexe, en prison, principalement parce que les personnes incarcérées n'ont pas accès à beaucoup de choses du monde extérieur. Il est très difficile de communiquer, même avec son propre avocat. Pendant la pandémie, selon les témoignages, les avocats n'ont pas été autorisés à se rendre dans les prisons durant de longues périodes et devaient communiquer avec leurs clients par téléphone. Ils sont maintenant autorisés à y retourner, mais lorsqu'on est en prison, il est difficile de communiquer avec son avocat. Cela fait partie de la question du consentement, car un client veut certainement avoir la possibilité de communiquer librement et fréquemment avec son avocat pour avoir ses conseils juridiques sur la marche à suivre dans son dossier.

En outre, il arrive que les gens n'aient pas accès à un avocat. Si vous avez un avocat, tant mieux, mais si vous n'avez pas accès à un avocat, comme beaucoup de personnes incarcérées, vous êtes encore plus désavantagé pour ce qui est de savoir ce qui se passe par rapport à votre procès ou à votre audience prochaine.

If I was to give advice on this section, I think it would be to my last point, which is that if the judiciary is going to be seeking the consent of the person who is accused, then there needs to be a qualification that the absence of their consent would not result in longer time frames. I think that has to be clearly explained.

I don't know how many of the judiciary have been into prisons and understand what it's like to be in prison and the reality of what life for prisoners is. Thankfully, there's been movement on that from senators and from others who do have an interest in prison. The people in prison are particularly disadvantaged already by multiple systems, including the justice system. I think we have to keep that in mind.

The Chair: Senator Clement, we will go to Senator Cotter.

Senator Cotter: Thanks to each of you for coming and joining us to talk about this. I particularly wanted to say hello to Mr. Knox, who I know from a different movie. It's nice to see you, Mark.

You provided lots of insights in identifying some of the opportunities that we might benefit from through this movement in a more consistent way going forward, perhaps greater access to lawyers, lawyers greater access to clients, lower numbers of offences against the administration of justice and reduced cost to clients.

But you've also identified a whole series of vulnerabilities, and some of them might actually become systematically embedded. For example, take Senator White's question. Might we end up seeing, by virtue of the potential for this, fewer circuit courts going around where the judges are less inclined to head up to northern Saskatchewan, for example, because if they can — let me use the word — coax people into virtual hearings, they might be able to save time and money and the like? Lawyers may be perhaps the same.

Then there's also the upside of potentially moving forward in this fully. There is enormous pressure on the system to improve the way it handles things, including safer places in the prisons for conversations and appearances or greater degree of access to remote locations.

Mixing all that together, are there some of these significant systemic vulnerabilities that you see, and can they be addressed effectively? I think that is a question maybe for all of you or whoever would like to try.

Si j'avais un conseil concernant cet article, je dirais qu'il se rapporterait à mon dernier point, à savoir que si le pouvoir judiciaire doit obtenir le consentement de la personne qui est accusée, il convient de préciser que l'absence de consentement ne doit pas entraîner une augmentation des délais. Je pense qu'il faut que ce soit clairement expliqué.

Je ne sais pas combien de gens de l'appareil judiciaire ont eu l'occasion d'entrer dans une prison, combien comprennent ce que c'est que d'être en prison et comprennent la réalité de la vie des prisonniers. Les sénateurs et d'autres intervenants qui portent intérêt aux questions carcérales ont fait des progrès à cet égard, heureusement. Les détenus sont déjà particulièrement désavantagés dans de multiples systèmes, y compris le système judiciaire. Je pense qu'il faut garder cela à l'esprit.

La présidente : Sénatrice Clement, nous passons au sénateur Cotter.

Le sénateur Cotter : Je vous remercie tous de vous joindre à nous pour parler de ce sujet. Je tenais particulièrement à saluer Me Knox, que j'ai connu dans un autre contexte. C'est un plaisir de vous voir, maître Knox.

Vous avez fourni de nombreuses pistes de réflexion quant aux occasions à saisir avec plus de constance, à l'avenir, par exemple un meilleur accès aux avocats, un meilleur accès aux clients pour les avocats, une diminution du nombre d'infractions contre l'administration de la justice et une réduction des coûts pour les clients.

Toutefois, vous avez aussi cerné une multitude de vulnérabilités, dont certaines pourraient devenir systémiques. Par exemple, prenez la question du sénateur White. À terme, étant donné le potentiel que cela représente, pourrait-on observer une diminution du nombre de cours de circuit? Des juges pourraient être moins enclins à se rendre dans le Nord de la Saskatchewan, par exemple, car ils pourraient exercer des pressions, pour ainsi dire, pour que les gens optent pour des audiences virtuelles, de façon à économiser temps et argent, etc. Les avocats pourraient aussi faire de même, peut-être.

À cela s'ajoutent les avantages de faire un virage complet en ce sens. D'énormes pressions sont exercées pour qu'on améliore le fonctionnement du système, notamment l'aménagement, dans les prisons, de salles permettant d'assurer la confidentialité des discussions et des comparutions, ou l'amélioration de l'accès en régions éloignées.

Tout cela pris en compte, y a-t-il là d'importantes vulnérabilités systémiques importantes, selon vous? Le cas échéant, peut-on y remédier efficacement? Je pense que la question s'adresse à chacun de vous, peut-être, ou à quiconque souhaite y répondre.

Ms. Coyle: I'll let my learned friends answer because I think I took up all of our time on the last one.

Mr. Bartleman: Thank you, senator, for your question.

Yes, there is the risk that the vulnerabilities, the issues embedded within not only this particular bill that we are examining but also within the larger push towards greater technologicalization, if I can put it that way, of our justice system could result, in its worst case, in a two-tiered system in which certain individuals with means will have access to what my friend has called the community of the court. Speaking as a former defence lawyer, as a former barrister, that community is very real. It is a source of immense comfort, not only to counsel, but also to the accused or of an offender, who have the benefit of seeing their advocate in the court, who will have the benefit of being able to speak to their advocate in the cells or in the halls of the court and being able to see justice done, not through a grainy pixilated video screen, but in person.

There are those who will not have the means to do so, those who may, through reduced financial circumstances, be put in institutional settings that are not conducive to allowing lawyer visits, as we saw during the pandemic. They will find themselves profoundly isolated. I've not spent time in jail or prison aside from visiting my clients, but even then I knew it was an incredibly isolating and dehumanizing experience. I cannot imagine the most important days of my life being spent in a system where my fate was being decided by those individuals I could only see through a screen, with poor resolution, and having my reactions tracked through an unblinking video camera. It would be a serious harm to the administration of justice in this country if indeed we ended up in a situation where circuit courts were not as developed as they are now, if they're allowed to further erode for the benefit of technological expediency.

The Chair: Senator Cotter has indicated Mr. Knox, that he will ask you in the second round, if you don't mind.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think my question is for both Mr. Bartleman and Mr. Knox.

I would like to understand your position better, Mr. Bartleman. My understanding is that you really want justice to be closer to the accused people. This means that, if someone lives in an Indigenous or a non-Indigenous community, justice would go to them, to the community, so I assume to a place where more culturally appropriate services can be arranged to deal with legal cases.

Mme Coyle : Je vais laisser mes savants collègues répondre, car je crois avoir pris tout notre temps pour répondre à la dernière question.

Me Bartleman : Merci, sénateur, pour votre question.

Oui, il y a un risque que les vulnérabilités, les problèmes inhérents non seulement au projet de loi précis que nous examinons, mais aussi à la tendance généralisée vers un recours accru à la technologie dans notre système de justice, pour ainsi dire, puissent aboutir dans le pire des cas à un système à deux vitesses dans lequel les personnes mieux nanties auront accès à ce que mon collègue a appelé la communauté de la cour. Je peux vous dire, en tant qu'ancien avocat de la défense, en tant qu'ancien avocat, que cette communauté est très réelle. Elle a un effet très rassurant, non seulement pour l'avocat, mais aussi pour l'accusé ou le délinquant, car il a alors l'occasion de voir son avocat au tribunal, de lui parler dans les cellules ou les couloirs du tribunal, et de voir justice être rendue, en personne, et non par l'intermédiaire d'un écran vidéo flou et pixellisé.

Il y a les gens qui, faute de moyens financiers suffisants, n'y auront pas accès et pourraient se retrouver dans un cadre institutionnel peu propice aux visites de leur avocat, comme nous l'avons vu durant la pandémie, de sorte qu'ils se retrouveront extrêmement isolés. Je n'ai jamais passé de temps en prison, outre pour rendre visite à mes clients, mais j'ai tout de même constaté à quel point c'était une expérience extrêmement déshumanisante et source d'un isolement profond. Je ne puis m'imaginer passer les jours les plus importants de ma vie dans un système dans lequel mon sort repose sur des gens que je ne peux voir qu'à travers un écran, avec une mauvaise résolution, et qu'on voit mes réactions uniquement par l'intermédiaire d'une caméra vidéo impassible. Laisser les cours de circuit s'éroder davantage par souci d'efficacité technologique et nous retrouver avec un système moins développé qu'il ne l'est actuellement causerait un grave préjudice à l'administration de la justice au pays.

La présidente : Monsieur Knox, le sénateur Cotter a indiqué qu'il vous posera des questions au deuxième tour, si vous le voulez bien.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense que ma question s'adresse à la fois à Me Bartleman et à Me Knox.

J'aimerais mieux comprendre votre position, maître Bartleman. Je crois avoir compris que vous insistez pour que la justice soit plus près des gens qui sont accusés. Cela signifie, si vous vivez dans une communauté autochtone ou non autochtone, que la justice se rend là où vous êtes, là où est la communauté, donc à l'endroit où j'imagine qu'on peut organiser des services plus culturellement appropriés pour traiter les cas du monde de la justice.

Are you saying that community justice must absolutely take place in person, or can it be over video conference?

Mr. Knox, if there was consensus on the fact that in-person appearances and in-person administration of criminal justice work very well, including for those who are not represented, for marginalized individuals and for Indigenous people, I may be more receptive to your argument on community.

Is the community you are talking about the community of lawyers, judges and clerks—in other words, justice system operators—but not of the accused?

Mr. Bartleman: You asked me whether there was a way to adapt justice to First Nations' and Indigenous communities' cultural needs, and whether it must be provided in person or could be provided virtually or adapted to technological needs.

I think we are living in a state that is not only social and cultural, but is a state of flux. Our societies, including Indigenous societies, are becoming more virtual. So, although the justice system reflects our current environment, we are already living in an Indigenous society. Of course, I'm talking about my Indigenous brethren, as we are living in both a virtual and a physical world.

We, as members one of the Indigenous Bar Association of Canada, continue to hold our meetings with clients virtually, and we are pursuing justice through virtual means. That is already the case.

For the Indigenous Bar Association, this is the matter we are currently considering: should the current system be adapted to minor criminal offences, and should the system be adapted to the realities of our professional practice, legal practice?

For me, the answer is yes, as this has already happened.

Senator Dupuis: Thank you.

[English]

Mr. Knox: Thank you, Senator Dupuis.

From our point of view, the legislation allows a witness to be outside of the courtroom, an accused to be outside of the courtroom, and the justice, the judge, to be outside of the courtroom. We feel that it's the best choice, the five-star model, to ensure democracy, to ensure proof beyond a reasonable doubt, to ensure the ability to assess credibility and demeanour and to make the most critical decisions, to be, should be, in the courtroom, eye-to-eye and face-to-face. Personally, myself,

Est-ce que vous me dites que cette justice de proximité doit absolument se faire en personne, ou peut-elle se faire par vidéoconférence?

Maître Knox, s'il y avait un consensus autour du fait que la comparution en personne et l'administration de la justice criminelle et pénale en personne fonctionnent très bien, y compris pour ceux qui ne sont pas représentés, pour les personnes marginalisées et pour les Autochtones, je serais peut-être plus sensible à votre argument sur la communauté.

Est-ce que la communauté dont vous parlez est la communauté des avocats, des juges et greffiers, autrement dit, des opérateurs du système de la justice, mais pas de l'accusé?

Me Bartleman : Vous m'avez demandé s'il y avait une façon d'adapter la justice pour s'adapter aux besoins culturels des Premières Nations et des communautés autochtones, et si elle doit se faire en personne ou si elle pouvait se faire de façon virtuelle ou adaptée aux besoins technologiques.

Je pense que nous vivons dans un état non seulement social et culturel, mais dans un état de flux. Nos sociétés, y compris les sociétés autochtones, deviennent plus virtuelles. Alors, bien que le système de justice reflète notre environnement courant, on vit déjà dans une société autochtone, je parle bien sûr de mes confrères et compatriotes autochtones, on vit aussi bien dans un monde virtuel que dans un monde physique.

Nous, en tant qu'avocats membres l'Association du Barreau autochtone du Canada, nous continuons de tenir nos rendez-vous avec nos clients par des moyens virtuels, et nous poursuivons la justice en utilisant les moyens virtuels. Nous y sommes déjà.

Pour l'Association du Barreau autochtone, la question sur laquelle nous nous penchons maintenant est la suivante : est-ce qu'il faut adapter le système qui est en place pour s'adresser aux petits délits criminels et aux délits pénaux, et est-ce que ce système doit être adapté aux réalités de la pratique de notre profession, c'est-à-dire la pratique juridique?

Pour moi, la réponse est oui, puisque cela s'est déjà passé.

La sénatrice Dupuis : Merci.

[Traduction]

Me Knox : Merci, sénatrice Dupuis.

De notre point de vue, la loi permet qu'un témoin soit à l'extérieur de la salle d'audience, qu'un accusé soit à l'extérieur de la salle d'audience et que le juge soit à l'extérieur de la salle d'audience. Selon nous, le meilleur choix ou le modèle idéal pour assurer la démocratie, garantir la preuve hors de tout doute raisonnable, garantir la capacité d'évaluer la crédibilité et le comportement, et prendre les décisions les plus difficiles est — et doit être — la tenue d'audiences en personne, pour que

dealing with issues in my local community, my neighbourhood, in my household with my children or partner, staff — there's just something that's lost when we start chipping away at that best model. That's what we certainly prefer. Thank you.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses for appearing.

As you all know, and have all articulated, the majority of people we're talking about or coming before the system are people who are already in systematically marginalized situations — poverty, homelessness, racial discrimination, gender discrimination.

I don't know if you're aware, but there was research done both pre- and during the pandemic, in Britain, in particular, around the use of electronic means of conducting hearings, particularly video conferences. One of the findings was that of the lawyers who participated, a mere 16% felt that their vulnerable clients were able to effectively participate in remote hearings. But more shocking and disturbing from my perspective was the fact that when the University of Surrey did some research on what was happening pre-pandemic — so this is pre-pandemic, bear in mind that since the pandemic, it's been articulated as worse — defendants were more likely to be jailed following video hearings and suspects whose cases were dealt with remotely were less likely to have legal representation, which I think speaks to issues a number of you have raised.

Mr. Bartleman, in particular I'm concerned about, of course, Indigenous individuals. As you know, and as Ms. Coyle identified, the numbers are through the roof now, and it's been a crisis for more than three decades. I'm a bit surprised I haven't heard from you a push from the IBA and others to have more Indigenous governance approaches to circuit courts, looking at some of the self-governance types of approaches that have been recommended.

In particular, Ms. Coyle mentioned Joliette prison. Most of these cases will involve provincial and territorial jails. Every single one of the provincial and territorial jails throughout this country, including in the North, that I have been in over the last number of years, where they are conducting video conferencing, it is not only audible but oftentimes doors are left open because there's a requirement to have correctional officers guarding, if you will, prisoners. So there's not just a lack of consent, privacy and confidentiality, but you actually see people trying to plead guilty before their charges are even read out for fear that the charges will be read out and then that breach of confidentiality

les gens puissent se regarder les yeux dans les yeux, face à face. Personnellement, lorsque je dois régler des problèmes dans ma collectivité ou mon quartier, chez moi avec mes enfants ou ma partenaire, avec mon personnel, je trouve qu'on perd quelque chose lorsqu'on commence à s'éloigner du modèle idéal. C'est manifestement ce que nous préférons. Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins de leur présence.

Comme vous le savez tous — vous l'avez tous mentionné —, la majorité des gens dont nous parlons ou qui se retrouvent dans le système se trouve déjà dans des situations de marginalisation systématique : pauvreté, itinérance, discrimination raciale, discrimination fondée sur le genre.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a eu des recherches avant et pendant la pandémie, notamment en Grande-Bretagne, sur l'utilisation des moyens électroniques, en particulier la vidéoconférence, pour la tenue d'audiences. Une des constatations de l'étude était la suivante : seulement 16 % des avocats participants estimaient que leurs clients vulnérables avaient la possibilité de participer efficacement à des audiences à distance. Toutefois, ce qui est encore plus choquant et préoccupant, à mon avis, c'est que les recherches menées par l'Université du Surrey sur la situation avant la pandémie — ce sont les résultats avant la pandémie, alors n'oubliez pas que la situation a empiré depuis — ont démontré que lorsque les audiences ont lieu par vidéoconférence, la partie défenderesse était plus susceptible d'être condamnée à une peine d'emprisonnement, et que les suspects dont l'affaire était examinée lors d'une audience à distance étaient moins susceptibles d'être représentés par un avocat, ce qui, je pense, renvoie aux points que certains d'entre vous ont soulevés.

Maître Bartleman, je suis particulièrement préoccupée par les Autochtones, évidemment. Comme vous le savez, et comme Mme Coyle l'a indiqué, les chiffres atteignent un sommet actuellement, et cette crise perdure depuis plus de trois décennies. Je suis quelque peu surprise, étant donné certaines approches d'autogouvernance qui ont été recommandées, que l'Association du barreau autochtone et d'autres organismes ne réclament pas une gouvernance autochtone accrue dans les cours de circuit.

Plus particulièrement, Mme Coyle a mentionné la prison de Joliette. Il s'agit, pour la plupart, de cas qui relèvent des prisons provinciales et territoriales. Dans toutes les prisons provinciales et territoriales du pays que j'ai visitées ces dernières années, y compris dans le Nord, j'ai constaté qu'on peut non seulement entendre les discussions lors des vidéoconférences, mais que dans bien des cas, on laisse la porte ouverte, puisque les agents correctionnels doivent garder les prisonniers, pour ainsi dire. Donc, il n'y a pas seulement un manque de consentement, d'intimité et de confidentialité, mais il y a même des gens qui tentent de plaider coupables avant même la lecture des

will result in other issues for them within the prison. I leave it to your imagination to understand exactly how and why that happens.

I'm curious as to whether you have looked at some of these other measures and what recommendations you would have to amend this legislation or to look at alternative approaches to the ones recommended in this legislation.

Mr. Bartleman: Thank you, senator.

Yes, the Indigenous Bar Association has, for many years now, repeated the importance of Indigenous-led, Indigenous-created and Indigenous-supported mechanisms, institutions and processes to ensure that criminal justice matters, and legal matters as a whole, reflect and are the products of Indigenous legal justice orders. When settlers came to what is now Canada many years ago, there were flourishing and active Indigenous legal orders that allowed for the resolution of differences and allowed for individuals to exist in communities.

The concern that the IBA has with this legislation, as has been outlined, is twofold: the allowance of technological means to supplant what my friend has called the community of the court and the risks associated with that, as well as, for example, the diminution of circuit courts.

However, and I suggest this with respect, it should not be allowed to detract from the very serious benefits that this legislation could have in increasing access to justice and allowing for space — if I could use that term — for Indigenous communities to build up their own protocols and their own ways of interacting with the court system, whether it's directly, such as in the form of Indigenous courts as we see at Old City Hall in downtown Toronto, or in the informal methods that occur when First Nations governments or tribal councils work closely with local Crown attorneys' offices to set up policies and procedures that are applicable to certain areas.

Increased facilities for video conferencing and digital solutions, if I could use that term, are a boon in the view of the IBA, but they — and this is where, I think, we are in accord, senator — cannot be used as a replacement for Indigenous-created, -maintained and -supported legal orders.

Senator Wetston: Ms. Coyle, could I ask you a question about the three aspects you raised with the committee: stigma, consent and advocacy? Case advocacy, I think, is the way you put it; am I correct? I wanted to get your take, because this bill,

accusations, de crainte qu'elles soient entendues par d'autres et que cette violation de la confidentialité ne leur cause d'autres problèmes en prison. Je vous laisse imaginer comment et pourquoi cela se produit exactement.

J'aimerais savoir si vous avez examiné certaines de ces autres mesures, et j'aimerais connaître vos recommandations pour modifier cette mesure législative ou proposer des solutions de rechange aux approches qui y sont proposées.

Me Bartleman : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Oui, l'Association du Barreau autochtone rappelle continuellement, depuis de nombreuses années, l'importance d'avoir des mécanismes, des institutions et des processus créés, appuyés et dirigés par les Autochtones afin de s'assurer que les cas de justice pénale, et les questions juridiques en général, reflètent et respectent les ordres juridiques autochtones. À l'arrivée des colons dans ce qui est aujourd'hui le Canada, il y a de nombreuses années, il existait des ordres juridiques autochtones sains et actifs qui permettaient de résoudre les différends et favorisaient la cohabitation des personnes dans les communautés.

Comme cela a été souligné, la préoccupation de l'Association du Barreau autochtone à l'égard de cette mesure législative est double : autoriser le recours aux moyens technologiques pour supplanter ce que mon collègue a appelé la communauté de la cour, les risques qui en découlent, ainsi que la diminution du nombre de cours de circuit, par exemple.

Toutefois, très respectueusement, cela ne doit pas faire perdre de vue les avantages potentiels importants de cette mesure législative, notamment l'accès accru à la justice et la création d'un espace — pour utiliser ce terme — permettant aux communautés autochtones d'élaborer leurs propres protocoles et leurs propres façons d'interagir avec le système de justice, soit directement, par exemple sous forme de tribunaux autochtones comme celui de l'ancien hôtel de ville de Toronto, ou par des mécanismes informels, par exemple l'étroite collaboration entre les gouvernements des Premières Nations ou les conseils tribaux avec les bureaux de procureurs de la Couronne locaux pour l'établissement de politiques et de procédures applicables à certaines régions.

Les installations améliorées pour les vidéoconférences et les solutions numériques, si je peux utiliser ce terme, sont un avantage selon l'association, mais elles ne peuvent — et je crois que nous sommes d'accord à ce sujet, sénateur — remplacer les ordres juridiques créés, maintenus et appuyés par les Autochtones.

Le sénateur Wetston : Madame Coyle, est-ce que je peux poser une question au sujet des points que vous avez soulevés auprès du comité : la stigmatisation, le consentement et la défense des intérêts? Je crois que vous avez parlé de la défense

obviously, has a lot of digital aspects to it. How would digital access address the issues that you've raised? Would it help, hinder or create further obstacles to achieving the kinds of concerns that you have with respect to stigma and consent? Would there be any impact to that whatsoever? I'll ask a second question if there's an opportunity. Go ahead, please.

Ms. Coyle: Might I clarify that question? When you say "digital access," what do you mean?

Senator Wetston: I mean access to technology and to be able to use it for whatever means allows them to communicate, to be more a part of the system and to ensure that they obtain as much access to justice within the prison system as possible. Obviously, you're saying there's a stigma as soon as you're in jail. Consent doesn't mean the same thing when you're incarcerated, et cetera, and you spoke about advocacy. Indeed, we live in a digital society, and that's not going away, so I'm just wondering whether or not you have any thoughts about how that might advance some of the concerns you have.

Ms. Coyle: Certainly people who are in prison would like to have more access to technology. However, I think in the case of access to justice, and particularly when it comes to accessing justice in trials, I'm hesitant to say that an increase in access to technology would increase access to justice for people in prison by virtue of the fact that the environment of a prison would not allow — however connected that prison may be — for a person's full consent, and I worry that it would be given not freely and without benefit of counsel, without benefit of understanding how the system works fully.

In addition, in terms of the stigma, as I mentioned in my remarks, if somebody is coming into a hearing from prison, the judge can see that. The jury can see that. The Crown can see that. Everyone can see that that person is coming from a prison, and that's what I was saying when I meant stigma. The stigma is already there because they are in prison, and then add to that the fact that you can see that that person is in prison. It would just increase the stigma, in my opinion.

I don't actually think that it would help. That's my answer.

Senator Wetston: Thank you.

Mr. Knox, I'm quite sympathetic to your perspective on courts. I've spent a fair bit of time in courts during the earlier part of my career, but there's a reality here, which I don't think you're recognizing, and that is we're not going back. I think we are not going back, and to address a number of the issues that Mr. Bartleman was describing about access to justice, I don't see how we can go back. I would like your perspective on what it is that we can do to maintain what you're hoping we can maintain

de cas; est-ce exact? Je voulais que vous nous donniez votre opinion, puisque le projet de loi vise de nombreux éléments numériques. De quelle façon l'accès numérique aborderait-il les enjeux que vous avez soulevés? Est-ce qu'il serait utile ou est-ce qu'il créerait de nouveaux obstacles en vue de répondre à certaines de vos préoccupations relatives à la stigmatisation et au consentement? Est-ce qu'il aurait une quelconque incidence? Je vous poserai une deuxième question ensuite, si possible. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Coyle : Pourriez-vous préciser votre question? Lorsque vous parlez d'accès numérique, à quoi faites-vous référence?

Le sénateur Wetston : Je fais référence à la technologie et à son utilisation pour permettre aux gens de communiquer, de faire partie intégrante du système et de veiller à obtenir le meilleur accès à la justice au sein du système carcéral. Bien sûr, dès qu'une personne est en prison, elle est stigmatisée. Le consentement n'a pas la même signification lorsqu'on est en prison. Vous avez aussi parlé de la défense des droits. En effet, nous vivons dans une société numérique, qui ne va pas disparaître. Je me demande si, à votre avis, la technologie peut aborder certaines de vos préoccupations.

Mme Coyle : Évidemment, les gens qui sont en prison aimeraient avoir un meilleur accès à la technologie. Toutefois, en ce qui a trait à l'accès à la justice, surtout dans le cas des procès, je ne suis pas certaine qu'une utilisation accrue des technologies améliorerait l'accès des personnes incarcérées à la justice, puisque l'environnement carcéral ne permet pas à une personne de donner son plein consentement — sans égard au niveau de connectivité de la prison —, et je crains que le consentement ne soit pas donné de plein gré, avec l'aide d'un avocat, et que les gens ne comprennent pas pleinement comment fonctionne le système.

De plus, en ce qui a trait à la stigmatisation, comme je l'ai dit dans mon discours préliminaire, lorsqu'une personne arrive à l'audience de la prison, le juge le sait. Il le voit, tout comme la Couronne. Tout le monde peut voir que la personne arrive de prison; c'est pourquoi je parle de stigmatisation. La personne est déjà stigmatisée parce qu'elle est en prison. Donc la stigmatisation ne serait qu'aggravée, à mon avis.

Je ne crois pas que cela puisse aider. C'est ma réponse.

Le sénateur Wetston : Merci.

Maître Knox, je partage votre opinion au sujet des tribunaux. J'ai passé beaucoup de temps à la cour au début de ma carrière. Il y a une réalité que vous ne reconnaissez pas, je crois : nous n'allons pas revenir en arrière. Je ne vois pas comment nous pourrions revenir en arrière pour aborder les enjeux décrits par Me Bartleman en matière d'accès à la justice. J'aimerais que vous nous parliez des mesures que nous pouvons prendre pour préserver ce que vous souhaitez préserver, tout en tenant compte

but, at the same time, accommodate the reality of the fact that access to justice today means digital access, for the most part, so that those individuals who are unable to participate in the way Mr. Bartleman has described must be given those opportunities. I wonder if you have any comments on that, sir.

Mr. Knox: Sure I do. Thank you, senator.

First of all, there are so many aspects of the criminal trial process, from bail to plea, maybe preliminary hearing, various pretrial processes, trial and sentencing. If we can't have the model of everything's in the courtroom, forever and ever, some of those processes don't beg for the in-person community, I don't feel.

If we had more clarification in the legislation and, therefore, more consistency across Canada, and currently, if we are 714.1 and 714.2 — I think those are the sections — remote witnesses in Canada and outside of Canada, I think there's a great deal of disparity in terms of jurisdictions in terms of addressing those.

Having said that, if we provided more authority to the defendant, to defence counsel and the defendant — as Ms. Coyle is describing, informed consent of unrepresented persons, is, I think we can all understand, a huge issue — if we put the decision in the hands of the person who's being most impacted, I think that would satisfy some of our concerns, anyway.

Thank you.

Senator Wetston: Thank you, sir.

Senator Batters: Thank you all for being here.

I first have a question for Ms. Coyle. I'm concerned about how Bill S-4 allows an accused person to testify by video at summary offence trials. I think your opening remarks — and you also expanded on it a little bit just recently here — provided us with some really important context on that issue about the stigmatization that can exist for an accused testifying from jail because what can happen is that it can cement in the trier of fact's mind — in this case, the judge — that someone being seen in a jail setting during a trial should, perhaps, remain in jail and potentially give a bias to a guilty verdict. I wanted you to speak a little bit more about that and that particular aspect.

Ms. Coyle: Thank you. I'm grateful for that question, senator.

I think that the stigma aspect I spoke about is really something that we don't consider when we're talking about video conferencing. I think there are issues for anybody, actually, who is participating in a video conference, just around assumptions that are made via video versus when you're in person.

de la réalité et du fait que l'accès à la justice aujourd'hui signifie — en grande partie — un accès numérique, pour donner l'occasion à ceux qui ne peuvent participer au processus en personne de la façon décrite par Me Bartleman aient l'occasion de le faire à distance. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

Me Knox : Bien sûr. Merci, monsieur le sénateur.

Premièrement, le processus associé aux procès criminels comporte de nombreux volets : la mise en liberté sous caution, le plaidoyer, l'enquête préliminaire, les diverses procédures préalables au procès, le procès en soi et la détermination de la peine. Si nous ne pouvons pas avoir un modèle où tout se passe dans la salle d'audience, je crois que certains de ces volets ne nécessitent pas une présence en personne.

Si la loi était plus précise et plus uniforme au Canada... À l'heure actuelle, je crois que les articles 714.1 et 714.2 visent le témoignage à distance au Canada et à l'extérieur du pays. Je crois qu'il y a beaucoup de divergences entre les administrations à cet égard.

Cela étant dit, si nous donnons plus de pouvoirs au défendeur et à l'avocat de la défense — comme l'a fait valoir Mme Coyle, le consentement éclairé des personnes non représentées est un grave problème; nous en convenons tous —, et si nous remettons la décision entre les mains de la personne qui est le plus touchée, je crois que nous allons répondre à certaines de ces préoccupations.

Merci.

Le sénateur Wetston : Merci, monsieur.

La sénatrice Batters : Merci à tous pour votre présence.

Ma première question s'adresse à Mme Coyle. Je me préoccupe de la façon dont le projet de loi S-4 permet à un accusé de témoigner par vidéo dans les cas d'infractions punissables par procédure sommaire. Je crois que dans votre déclaration préliminaire — et vous en avez parlé un peu plus en détail tout à l'heure —, vous nous avez bien expliqué le contexte. Si une personne témoigne à partir de la prison, le juge se dira peut-être qu'elle devrait rester là, et aura peut-être tendance à la reconnaître coupable. Je voulais que vous nous parliez davantage de cette possibilité.

Mme Coyle : Merci. Je suis heureuse que vous posiez la question, madame la sénatrice.

Je crois que nous ne tenons pas compte de la stigmatisation lorsque nous parlons de la vidéoconférence. En fait, je crois qu'il y a des enjeux associés à la vidéoconférence pour tout le monde et qu'on pourrait faire des suppositions qu'on ne ferait pas en personne.

Again, what I said at the outset was that our society assigns judgment to people who are in prison without understanding their background. As Senator Pate mentioned in her question, the people who are in prison are the people who are already experiencing difficulty with the justice system and various other systems prior to becoming incarcerated, in many cases. It's the failure of our systems in a lot of ways that led to people becoming incarcerated.

Because we have this idea that people in prison are bad — we put bad people in prison — that judgment that we cast upon people who are in prison would lead potentially to an outcome in a trial that would not necessarily have been the outcome had that person not been in prison. Maybe they would be able to put on a suit that their family had given them. Maybe their family would be sitting behind them in the courtroom. Just those subtle differences influence our bias.

Senator Batters: My second question is to Mr. Knox. In your opening remarks, you said that certain aspects of this particular bill should be studied further and not merely implemented for efficiency's sake. You then indicated that you're concerned about the lessening of in-person features. I am, too, as I just indicated.

I have an idea here. For things like court appearances, bail, guilty pleas, maybe even sentencing, perhaps it could help to try to use video for those types of court proceedings first with this Bill S-4 before going all the way to conducting trials in that particular fashion. What do you think about potentially an amendment taking the ability to have summary offence trials by video out of Bill S-4 and leaving the other types of court proceedings in it?

Mr. Knox: Thank you very much, senator.

Any time we hear a witness who is not in the courtroom, or if the accused is not in the courtroom and/or if we don't have effective manner of pure communication with the client, that's an issue.

I do agree with that for a plea or election and plea and in some jurisdictions for bail hearings. I hear from my fellow colleagues out West that many, many bail hearings are done by video without concern. Those, they say, are when witnesses are not typically called during the bail hearing. Instead, submissions are made. I agree with you. If we do back away from this pure model that's been developed over 150 years, there are places that we could start to see how it works.

As Ms. Coyle has said, informed consent from the accused person is really critical. To always ensure that that is the case is important to us.

Au début de mon témoignage, j'ai dit que notre société jugeait les gens qui étaient en prison sans comprendre leur histoire. Comme l'a fait valoir la sénatrice Pate dans sa question, les gens qui sont en prison ont déjà connu des difficultés avec le système de justice et divers autres systèmes avant d'être incarcérés, dans de nombreux cas. C'est l'échec de nos systèmes qui donne lieu à l'incarcération de bon nombre de personnes.

Comme nous avons cette idée que les gens en prison sont de mauvaises personnes, ce jugement pourrait donner lieu, dans le cas d'un procès, à un résultat qui aurait peut-être été différent si la personne n'était pas en prison. Elle aurait peut-être pu mettre un complet donné par sa famille. Ses proches pourraient être assis derrière elle dans la salle d'audience. Ces différences subtiles ont une incidence sur nos préjugés.

La sénatrice Batters : Ma deuxième question s'adresse à Me Knox. Dans votre discours préliminaire, vous avez dit que certains éléments du projet de loi devaient être mieux étudiés et non simplement mis en œuvre au nom de l'efficacité. Vous vous êtes dit préoccupé par la réduction des procédures en personne. Je le suis tout autant, comme je viens de le dire.

J'ai une idée. Il serait peut-être utile d'avoir recours à la vidéoconférence d'abord pour les comparutions devant les tribunaux, la libération sous caution, les plaidoyers de culpabilité et même la détermination de la peine, en vertu du projet de loi S-4, avant d'en venir à la tenue des procès de cette façon. Que pensez-vous d'un amendement visant à retirer du projet de loi S-4 la possibilité de tenir les procès pour des infractions punissables par procédure sommaire par vidéo, et à maintenir les autres types de procédures judiciaires?

Me Knox : Merci beaucoup, madame la sénatrice.

Lorsque nous entendons un témoin qui n'est pas dans la salle d'audience ou que l'accusé ne s'y trouve pas et que nous n'avons pas le moyen de communiquer directement avec le client, c'est un problème.

Je crois que ce serait possible pour le plaidoyer ou le choix du mode de procès et, dans certaines administrations, pour les enquêtes sur le cautionnement. Mes collègues dans l'Ouest me disent que bon nombre d'enquêtes sur le cautionnement sont réalisées par vidéo sans problème. Il s'agit de cas où les témoins ne sont habituellement pas appelés à comparaître. On présente plutôt des observations. Je suis d'accord avec vous. Si nous nous éloignons de ce modèle, qui a été mis sur pied il y a plus de 150 ans, nous pourrions avoir recours à d'autres méthodes et voir comment elles fonctionnent.

Comme l'a fait valoir Mme Coyle, le consentement éclairé de l'accusé est essentiel. Il est très important pour nous de l'obtenir.

Senator Batters: I agree with you. I think that in an ideal world, all of those different things would probably continue in person. However, if it's something that the government definitely wants to proceed with down this road, perhaps the most egregious case is an actual trial.

Mr. Knox: Yes, I would agree with you. Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: I thank our three participants. You are giving us important insights. Some of you are bringing up potential benefits and others potential disadvantages. It is important to remind ourselves that, 150 years ago, jurors and judges slept at the courthouse. Society has changed a great deal. Changes are part of life. That said, isn't the problem you are seeing strictly related to consent? Both the provision on summary trials and the provision on criminal offences or pleas are based on the accused consenting to a virtual trial and the judge agreeing to that. If the accused says no, it has to be impossible to hold a virtual trial. If they do not ask for a virtual trial, it cannot be held. When they do ask for it, the judge has an obligation to ensure it is done properly.

Is the main issue the quality of the consent? What I feel in some cases is a concern that the accused may consent to proceeding virtually because they see disadvantages in not consenting. What could we do to prevent that from happening? Lawyers must provide more information when they speak to their clients, but I am very sympathetic to what Ms. Coyle was saying, when she said that a person in custody appearing before a court may not have made an informed decision. I don't know whether that is the case for people who are represented by a lawyer, where we are under the impression that they have not made an informed decision. How to make sure that people who are represented by lawyers are making an informed decision? Ms. Coyle, do you have any suggestions for us? Perhaps the room is not soundproof or noises are heard, and that is not acceptable. Confidentiality at all times must be ensured, and there needs to be a room without bars behind the person. I think that goes without saying.

[English]

Ms. Coyle: I agree with everything that you have said. Exactly. It's completely unacceptable. We need to remember that we have been speaking for decades about prison reform. We have commissions of inquiry that have looked at reforming prisons and making them better. We have Madam Justice Louise Arbour's report after the incidents at the prison for women. Yet, here we are 30 years later and we still have these problems in prisons.

La sénatrice Batters : Je suis d'accord avec vous. Je crois que, dans un monde idéal, toutes ces procédures seraient réalisées en personne. Toutefois, si le gouvernement veut faire cette transition, il faudrait tenir des procès en personne pour les cas les plus graves.

Me Knox : Oui, je suis d'accord avec vous. Merci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci à nos trois participants. Ce que vous apportez là, ce sont des éclairages importants. Certains d'entre vous font valoir des avantages et d'autres, des désavantages possibles. C'est important de se rappeler qu'il y a 150 ans, les jurés dormaient au palais de justice, tout comme les juges. La société a beaucoup évolué. Les changements font partie de la vie. Cela étant dit, le problème que vous voyez n'est-il pas uniquement sur le plan du consentement? Tant la disposition en matière de procédure sommaire que la disposition en matière d'acte criminel ou de plaideroyer reposent sur le fait que l'accusé consent à ce qu'on procède de façon virtuelle et que le juge est d'accord pour le faire. Si l'accusé dit non, il faut que ce soit impossible de le faire. S'il ne le demande pas, il est impossible de le faire. Lorsqu'il le demande, le ou la juge a l'obligation de s'assurer que cela se fait de manière appropriée.

La question principale est-elle la qualité du consentement? Ce que je sens dans certains cas, c'est qu'on craint que l'accusé ne consente à procéder de façon virtuelle que parce qu'il y voit des désavantages s'il n'y consent pas. Que pourrions-nous faire pour empêcher que cette situation se produise? Les avocats doivent donner plus d'information quand ils parlent à leurs clients, mais je suis très sensible à ce que disait Mme Coyle, qui a mentionné que les personnes qui sont détenues au moment de leur comparution devant le tribunal n'ont peut-être pas fait un choix éclairé. Je ne sais pas si c'est le cas pour les personnes représentées par un avocat ou une avocate, dont on a l'impression qu'ils n'ont pas fait un choix éclairé. Comment s'y prendre pour que les personnes qui sont représentées par les avocats et avocates fassent un choix éclairé? Madame Coyle, auriez-vous des suggestions à nous faire? Peut-être que la salle n'est pas isolée ou qu'on entend du bruit, et cela n'est pas acceptable. Il faut s'assurer de maintenir la confidentialité en tout temps, et il faut trouver une salle où il n'y a pas de barreaux derrière la personne; il me semble que cela va de soi.

[Traduction]

Mme Coyle : Je pense exactement la même chose. C'est tout à fait inacceptable. Il ne faut pas oublier que nous parlons de la réforme du système carcéral depuis des dizaines d'années. Des commissions d'enquête ont songé aux façons de réformer les prisons et de les améliorer. La juge Louise Arbour a préparé un rapport à la suite d'incidents s'étant produits à la prison des femmes. Or, 30 ans plus tard, nous avons toujours ces mêmes problèmes dans les prisons.

I go back to Senator Wetston's question for me about whether or not bringing technology into the prison would enhance access to justice for prisoners. I say again that it does not because the prison itself is not an environment that is conducive to access to justice in a variety of ways, including issues around consent, privacy, confidentiality and issues related to having representative counsel or not.

There are other bills in play. I think you spoke about Bill C-5 with Minister Mendicino when he appeared before you on this bill as well. You cannot take issues of bias, racial discrimination, homophobia and transphobia and separate them from any of the legislation that is put before you. In particular, those issues are felt acutely by people who are incarcerated because those are the people who are "behind bars," as you put it.

Senator Dalphond: Maybe, Mr. Knox, you could comment on the same questions. You want to keep the tradition of a court appearance being the main way appear and to testify, so what would you suggest to ensure the consent of the person who appears by video instead of court appearance is valid?

Mr. Knox: Thank you, senator.

My clients are typically not those that Mr. Bartleman has represented. They are not those that Ms. Coyle and Senator Pate used to represent. Mine are from a different economical stratum. Usually, they are not as ingrained and are not suffering as many problems as many of the persons in jails and prisons do. Typically, my clients are fairly good communicators.

We appreciate mental health issues, and we appreciate addiction issues, education issues, FASD and so on. When I have a chance to speak to somebody in Millhaven or in another institution, sometimes it's extremely difficult because those people are really suffering and they are suffering in their daily life. They must be in the institution. To try to explain things and to try to get instructions is extremely difficult. I'm really glad that Ms. Coyle raised that issue. The legislation does touch on that issue of informed consent, particularly from unrepresented people, but something more than just talking about it will have to be done.

In the courtrooms in Nova Scotia, when an inmate, no matter who it is, is brought into a courtroom, particularly during a jury trial, there is never a hint that that person is in custody. There are no prison clothes. There are no shackles. We can't allow that. What we're hearing today is that remote attendances from institutions probably tell that in either explicit or implicit ways. Thank you.

Senator Cotter: Mr. Knox, a comment on whether we might see some systemic changes to the system that could be negative and unintended if we proceed in a fulsome way on this?

Tout à l'heure, le sénateur Wetston m'a demandé si la technologie dans les prisons améliorerait l'accès à la justice pour les prisonniers. Je dirais encore une fois que non, parce que la prison n'est pas en environnement qui favorise l'accès à la justice pour de nombreuses raisons, notamment en ce qui a trait au consentement, à la protection de la vie privée, à la confidentialité et au recours aux services d'un avocat représentant ou non.

Il y a d'autres projets de loi en jeu. Je crois que vous avez parlé du projet de loi C-5 avec le ministre Mendicino lorsqu'il a témoigné devant vous au sujet de ce projet de loi. On ne peut séparer les questions de partialité, de discrimination raciale, d'homophobie et de transphobie des lois qui vous sont présentées. Les personnes incarcérées sont particulièrement touchées par ces enjeux parce que ce sont des personnes qui sont « derrière les barreaux », comme vous le dites.

Le sénateur Dalphond : Maître Knox, vous pourriez peut-être commenter les mêmes questions. Vous voulez préserver la tradition, et que la comparution devant les tribunaux soit la principale façon de faire. Que proposez-vous pour veiller à ce que le consentement d'une personne qui témoigne par vidéo plutôt qu'une personne soit valide?

Me Knox : Merci, monsieur le sénateur.

De façon générale, mes clients ne ressemblent pas à ceux que représente Me Bartleman ou à ceux que Mme Coyle et la sénatrice Pate représentaient avant. Mes clients ont un autre statut économique. Habituellement, ils ne connaissent pas les mêmes problèmes que les personnes qui sont en prison. Ce sont aussi habituellement de bons communicateurs.

Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes de santé mentale et de dépendances, des problèmes d'éducation, des problèmes liés à l'ETCAF, etc. Lorsque je dois parler à une personne qui se trouve dans l'établissement de Millhaven ou ailleurs, c'est parfois très difficile, parce que ces personnes souffrent au quotidien. Elles doivent rester dans cet établissement. Il est très difficile de leur expliquer certaines choses ou d'obtenir des instructions. Je suis très heureux que Mme Coyle ait soulevé la question. La loi n'aborde pas la question du consentement éclairé, surtout celui des personnes qui ne sont pas représentées, mais il faudra faire plus qu'en parler.

En Nouvelle-Écosse, lorsqu'un détenu est amené en salle d'audience, il n'y a rien qui puisse indiquer que cette personne est incarcérée. Elle ne porte pas d'uniforme de prisonnier. Elle n'est pas menottée. Nous ne pouvons pas permettre cela. Ce qu'on entend aujourd'hui, c'est que la comparution à distance à partir des établissements carcéraux montrera de manière implicite ou explicite que la personne est en prison. Merci.

Le sénateur Cotter : Maître Knox, croyez-vous que si nous allons pleinement de l'avant, il y aura certains changements systémiques négatifs et imprévus?

Secondly, I'd be interested in your view of a suggestion that the advocates society has made, which is that the default proposition for in-person hearings should be whether there are significant steps taking place where there might be a decision that leads to consequences like incarceration or where credibility is at stake. I guess I'm asking whether you think that might be a good lens through which we could examine this legislation and say that, for instance, this one goes too far or that one would work in the context of this proposed framework.

Mr. Knox: Thank you, senator.

First of all, I fully agree that the legislation is well intended, and it's largely COVID pandemic driven. However, the consequences are, we believe, profound and would be saved to some extent — albeit it's still going down the road — if an accused and his or her counsel had the ability to concur at least on very fundamental parts of the criminal trial process. That's number one. Senator Pate mentioned some extremely interesting studies.

Number two: assessing credibility, assessing demeanour and assessing veracity are the cornerstones of what happens in a criminal courtroom. I know you have heard from or will hear from a wide spectrum of individuals concerning the criminal justice system and this legislation. I don't know if there are any forensic psychologists or psychologists who may have some insight into what is lost in terms of some of these remote processes and could comment on that.

Thank you, senator. I hope that helps a little bit.

Senator Cotter: Thank you. This is really a comment. I'm thinking of a colleague of mine and somebody you probably know well in Nova Scotia who used to say that criminal trials were decided on the balance of perjury, and the job of the decision maker was to decide who was the least perjurious or most truthful, and that was more effectively done in person. I'm not really inviting you to comment on your clients and your work with them in courts, but it did underline the point about determining credibility as best we possibly can in person in courtrooms. Thanks.

Senator Batters: I have a very brief question for Mr. Bartleman. You expressed in your opening comments about the difficulties to do with the lack of technology in so many of the areas that Indigenous lawyers participate from while also representing Indigenous clients. I also wanted to bring up that I'm from Saskatchewan, and so I know that certainly northern Saskatchewan, where many Indigenous people live, has drastic problems with the technology. I wondered if you had any comment about that particular area.

J'aimerais aussi vous entendre au sujet de la proposition de l'Advocates' Society voulant qu'on tienne compte de la possibilité qu'une décision donne lieu à l'incarcération ou des questions de crédibilité pour déterminer si l'audience aura lieu en personne. Est-ce que vous pensez que nous pourrions examiner la mesure législative sous cet angle afin de déterminer si une disposition va trop loin ou si elle pourrait fonctionner dans le contexte du cadre proposé?

Me Knox : Merci, monsieur le sénateur.

Premièrement, je suis tout à fait d'accord avec vous : la mesure législative est bien intentionnée et elle se fonde largement sur les enjeux associés à la pandémie de COVID-19. Toutefois, nous croyons que les conséquences seront profondes et qu'elles pourraient être évitées dans une certaine mesure — si nous empruntons cette voie — si l'accusé et son représentant avaient la possibilité de s'entendre à tout le moins sur les éléments fondamentaux du processus du procès criminel. C'est la première chose. La sénatrice Pate a évoqué des études très intéressantes à cet égard.

En deuxième lieu, l'évaluation de la crédibilité, du comportement et de la véracité est une composante essentielle d'un procès au tribunal pénal. Je sais que vous avez entendu ou que vous entendrez un large éventail de personnes vous parler du système de justice pénale et de la présente mesure législative. Je ne sais pas s'il y a parmi eux des psychologues généraux ou médico-légaux qui peuvent vous donner une idée de ce qui est perdu dans le cadre de ces procédures à distance.

Merci, monsieur le sénateur. J'espère que ma réponse vous aidera.

Le sénateur Cotter : Merci. J'aimerais maintenant faire un commentaire. Je pense à l'un de mes collègues, que vous connaissez probablement bien en Nouvelle-Écosse, qui disait que les procès criminels sont décidés selon la prépondérance du parjure et que le travail du décideur était de déterminer laquelle des parties était la plus sincère, et qu'il était plus efficace de le faire en personne. Je ne vous invite pas à faire des commentaires sur vos clients et sur votre travail avec eux devant les tribunaux, mais je tenais à souligner l'importance de déterminer la crédibilité de la meilleure façon possible, dans les salles d'audience. Merci.

La sénatrice Batters : J'aimerais poser une question, rapidement, à Me Bartleman. Dans votre discours préliminaire, vous avez parlé des difficultés associées à l'absence de technologies dans de nombreuses régions où les avocats autochtones travaillent et représentent des clients autochtones. Je viens de la Saskatchewan et je sais qu'au nord de la province, où vivent bon nombre d'Autochtones, nous avons de graves problèmes avec la technologie. Avez-vous des commentaires à faire au sujet de cette région en particulier?

Mr. Bartleman: Thank you, senator.

Yes, there are technological gaps — major ones — and the Indigenous Bar Association, on the one hand, signals and applauds this act for moving in favour of greater accessibility through video conferencing. However, it also notes its concerns that if the promises found within this bill are not matched by concomitant investments into technology — and not simply internet connectivity technology, which I believe the other senators pointed out could take quite some time to catch up, but also training in how that technology is used and in developing a measure of comfort with that technology — this effort will be, for lack of a better term, stunted. It will not be as effective as it could be.

I would also note, however, that the promises of this act — improvements towards technology — could also address some in-person concerns, or at least sidestep them, most notably translation services. Northern Saskatchewan is an area of great linguistic diversity. As an anecdote, I recall being press-ganged into having to provide translation services in the French language in downtown Toronto courthouses. I can count on one or two fingers the number of times in which the courts have been able to properly find individuals with the appropriate linguistic competencies for either Anishinaabemowin or other dialects of Indigenous languages. Accordingly, a centralized or technological solution to enable pools of translators to assist would be a boon to the profession and certainly a boon to Indigenous clients — those Indigenous individuals in the justice system who are faced not only with obvious challenges of distance and time but also with simple communication and access to justice.

Senator Batters: Thank you.

The Chair: Ms. Coyle, Mr. Bartleman and Mr. Knox, thank you very much for taking the time to appear in front of us. As you can see, there's a lot of interest. I know that there are many more questions we could ask, but we have to stop here. We appreciate you making yourselves available today.

Mr. Knox: Thank you for having us.

Ms. Coyle: We appreciate your time.

The Chair: Thank you so much.

Honourable senators, for the second panel today, we will hear, from Nunavut Legal Aid, Ms. Eva Tache-Green, Appellate Counsel, and as individuals, Cheryl Webster, Professor,

Me Bartleman : Merci, sénatrice Batters.

Oui, il y a des lacunes majeures sur le plan de la technologie. D'un côté, l'Association du Barreau autochtone se réjouit que le projet de loi favorise l'amélioration de l'accès au moyen de la vidéoconférence. D'un autre côté, l'Association craint que si les promesses contenues dans le projet de loi ne sont pas assorties d'investissements concomitants dans la technologie, les efforts déployés tombent à l'eau. Des investissements s'imposent non seulement dans les outils d'accès à Internet — un secteur dans lequel il pourrait falloir beaucoup de temps pour se rattraper, comme d'autres sénateurs l'ont souligné —, mais aussi dans la formation sur l'utilisation de la technologie et dans l'accroissement de la confiance des utilisateurs à son égard. Autrement, le projet de loi ne sera pas aussi efficace qu'il pourrait l'être.

Cependant, je tiens aussi à souligner que les promesses contenues dans le projet de loi liées aux améliorations au chapitre de la technologie pourraient aussi régler des problèmes relatifs au présentiel, ou du moins permettre de les éviter. Je pense notamment aux services d'interprétation. Dans le Nord de la Saskatchewan, la diversité linguistique est grande. J'ai déjà été obligé de fournir des services d'interprétation en français dans des palais de justice de Toronto. Il me suffit d'un ou deux doigts pour compter le nombre de fois où les tribunaux ont été en mesure de trouver des personnes ayant les compétences linguistiques nécessaires pour offrir des services d'interprétation adéquats en anishinaabemowin ou en d'autres dialectes autochtones. Par conséquent, une solution centralisée ou de nature technologique donnant accès à des bassins d'interprètes serait d'un grand secours pour la profession. De plus, une telle solution serait certainement avantageuse pour les clients autochtones — les Autochtones pris dans le système judiciaire qui font face non seulement à des défis évidents liés à la distance et au temps, mais aussi à des problèmes de communication et d'accès à la justice.

La sénatrice Batters : Je vous remercie.

La présidente : Maître Coyle, maître Bartleman, maître Knox, merci beaucoup d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Comme vous le voyez, l'intérêt est grand. Je sais que nous pourrions vous poser beaucoup d'autres questions, mais nous devons nous arrêter là. Nous vous sommes reconnaissants de votre participation.

Me Knox : Merci pour l'invitation.

Mme Coyle : Merci pour votre attention.

La présidente : Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, je vous présente notre deuxième groupe de témoins de la journée. Nous accueillons Me Eva Tache-Green, conseil d'appel, Nunavut Legal Aid, ainsi que

Department of Criminology, University of Ottawa, and Brendyn Johnson, PhD Student, Criminology, Université de Montréal.

Eva Tache-Green, Appellate Counsel, Nunavut Legal Aid: Thank you, senators. I'm appearing on behalf of the Legal Services Board of Nunavut, which is Nunavut's legal aid provider.

We operate in a unique jurisdiction, which is 25 fly-in-only communities spread out over 2 million square kilometres in three time zones. Given this geographic reality, the Nunavut Court of Justice already conducts much of its daily business, including bail hearings, by telephone and video conference. The court also travels, and this is important, to every one of the 25 communities for circuit court and special sittings. That is where all of the trials originating from those communities take place, but the only physical courthouse is in the capital city of Iqaluit. Against this backdrop, the parts of Bill S-4 dealing with the remote appearances raise some concerns for defence counsel in Nunavut and for our clients.

On the one hand, it seems obvious that increasing the availability of remote appearances would further access to justice in Nunavut. The infrequent circuit court schedule means that people wait far too long for their trials, not because of backlogs but simply because there is no court in town. Court circuits are not only infrequent, but they are also regularly cancelled when bad weather prevents the court party from landing its plane. These delays, of course, have the same impact in Nunavut that they might have elsewhere in Canada, prolonging sometimes unreasonable restrictions on the liberty of those on bail and providing a strong incentive for those in custody to plead guilty. Obviously, if trials could proceed sooner with the parties appearing remotely, that would alleviate those issues. Nonetheless, we are urging caution on Bill S-4, for two reasons.

The first is that we do not have the technology to ensure that it is justly applied in Nunavut. This point was made earlier and more broadly by Mr. Bartleman, but I'd like to elaborate on how it works in Nunavut specifically. As I said, the only courthouse is in Iqaluit. This means that in 24 out of 25 communities, we don't have the necessary equipment to allow for video conferencing in open court. When video conferencing is needed in a criminal proceeding outside of Iqaluit, it often means moving the court proceeding, the trial, from the community hall where it's taking place into the local health centre, because the health centre is the only place that has a video screen connected to the internet. We have case law from our jurisdiction saying

Mme Cheryl Webster, professeure au département de criminologie de l'Université d'Ottawa, et M. Brendyn Johnson, étudiant au doctorat en criminologie à l'Université de Montréal, tous deux à titre personnel.

Me Eva Tache-Green, conseil d'appel, Nunavut Legal Aid : Je vous remercie, honorables sénateurs. Je représente la Commission des services juridiques du Nunavut, le fournisseur d'aide juridique du Nunavut.

Nous offrons nos services sur un territoire unique formé de 25 collectivités uniquement accessibles par voie aérienne, réparties sur 2 millions de kilomètres carrés et situées dans 3 fuseaux horaires différents. Étant donné cette réalité géographique, la Cour de justice du Nunavut mène déjà une grande partie de ses activités quotidiennes, y compris les audiences de libération sous caution, par téléphone et par vidéoconférence. Il importe aussi de souligner que le tribunal se rend dans chacune des 25 collectivités pour les séances de la cour de circuit et des séances spéciales. C'est là que tous les procès liés à ces collectivités sont menés. Toutefois, le seul palais de justice est situé dans la capitale d'Iqaluit. Dans ce contexte, les dispositions du projet de loi S-4 portant sur les comparutions à distance suscitent des réserves chez les avocats de la défense du Nunavut et leurs clients.

Il semble aller de soi que l'augmentation des possibilités de comparaître à distance améliorerait l'accès à la justice au Nunavut. Comme la cour de circuit siège peu fréquemment, les gens doivent attendre beaucoup trop longtemps avant de subir leurs procès, pas en raison de retards, mais simplement parce qu'il n'y a pas de tribunal en ville. Non seulement les séances de la cour de circuit sont peu fréquentes, mais en plus, elles sont souvent annulées lorsque le mauvais temps empêche les membres du tribunal d'atterrir. Bien entendu, les longs délais ont les mêmes répercussions au Nunavut qu'ailleurs au Canada : ils prolongent les entraves à la liberté parfois déraisonnables imposées aux personnes libérées sous caution et ils incitent les personnes incarcérées à plaider coupables. Bien sûr, si la comparution à distance permettait d'accélérer la tenue des procès, cela améliorerait la situation. Néanmoins, nous vous recommandons de procéder avec prudence en ce qui concerne le projet de loi S-4, pour deux raisons.

D'abord, nous ne disposons pas de la technologie nécessaire pour faire en sorte que la loi soit appliquée de manière juste au Nunavut. Me Bartleman a présenté cet argument plus tôt d'un point de vue général, mais j'aimerais donner plus de détails sur le contexte particulier du Nunavut. Je le répète, le seul palais de justice est situé à Iqaluit. Par conséquent, 24 des 25 collectivités ne sont pas dotées de l'équipement requis pour avoir recours à la vidéoconférence en audience publique. Quand l'utilisation de la vidéoconférence s'impose dans le cadre d'une procédure pénale à l'extérieur d'Iqaluit, il faut souvent déplacer le procès de la salle communautaire où il se déroule vers le centre de santé local, car le centre de santé est le seul endroit disposant d'un

that this is highly problematic, and that is with respect to witnesses testifying by video.

It's also relevant that we don't have the technology to allow for private communication between the accused and counsel during the proceedings, as contemplated by the proposed 715.234, not to mention the added complications of parallel lines of communication where interpretation would be necessary for all parts.

Even more important, the internet in Nunavut is simply not reliable or powerful enough for clear and continuous transmission of testimony or submissions. Earlier today I was advised that due to my internet connectivity, it was quite likely that I wouldn't be able to present submissions to you this evening. I'm grateful that we are now connected so that I can do that, but it's just an example of exactly how unreliable our internet is here and that my internet connection is unstable.

As things stand right now, witnesses and counsel appearing remotely during court proceedings regularly cut out, freeze or lose connection altogether —

The Chair: Ms. Tache-Green, may I please ask you to turn off your video, and maybe we'll be able to hear better. This is really giving us a taste of what you face. Please bear with us. Please be patient with us. We still want to hear you. If you don't mind, just turn off your video. Thank you. Please proceed.

Ms. Tache-Green: Certainly. Thank you for telling me. I'm happy to proceed and happy to be interrupted if you're not able to hear me.

My concern is that if this bill passes into law, those wishing to attend their trials remotely in order to expedite proceedings will face the same frustrations, except instead of a witness or counsel, it will be the accused who is potentially losing connection, missing parts of the proceedings or being unable to follow what is going on in court. Of course, a breakdown in the internet connection would ultimately lead to adjourning the trial for an in-person attendance, which is likely to lead to even more delay.

It may be that members of the bar and the judiciary here in Nunavut who are aware of these technological shortcomings will simply avoid the new provisions altogether. The result of that would be that parts of the Criminal Code that could reasonably be perceived as ameliorative won't be available in Nunavut, the

écran branché à Internet. La jurisprudence de notre territoire établit que la comparaison des témoins par vidéoconférence pose de nombreux problèmes.

Il est également pertinent de souligner que nous ne disposons pas de la technologie nécessaire pour protéger la confidentialité des communications entre l'accusé et son avocat durant les procédures, comme le suggère l'article proposé 715.234, sans parler des complications engendrées par le besoin d'utiliser des lignes de communication parallèles dans les cas où toutes les parties requièrent des services d'interprétation.

Plus important encore est le fait que l'accès à Internet au Nunavut n'est tout simplement ni assez fiable ni assez puissant pour permettre la transmission claire et ininterrompue des témoignages et des observations. Plus tôt aujourd'hui, on m'a dit qu'étant donné la qualité de ma connexion Internet, il était fort probable que je ne sois pas en mesure de m'adresser à vous ce soir. Je suis heureuse que la communication soit maintenant établie entre nous, mais cela démontre à quel point notre accès à Internet est peu fiable et ma connexion Internet instable.

À l'heure actuelle, il arrive souvent que les témoins et les avocats participant aux procédures judiciaires à distance perdent complètement leur connexion, que la connexion soit interrompue ou que l'image gèle...

La présidente : Maître Tache-Green, puis-je vous demander d'éteindre votre caméra? Peut-être qu'ainsi, nous pourrions mieux vous entendre. Cela nous donne un bon aperçu des problèmes que vous connaissez. Nous vous prions de faire preuve de patience. Nous tenons à vous entendre. Pouvez-vous juste éteindre votre caméra, s'il vous plaît? Merci. Continuez, je vous prie.

Me Tache-Green : Certainement. Je vous remercie de m'avoir avertie. Je continuerai avec plaisir. N'hésitez pas à m'interrompre à nouveau si vous ne m'entendez pas.

Si le projet de loi est adopté, je crains que les personnes désireuses d'assister à leur procès à distance afin d'accélérer les procédures connaissent les mêmes frustrations, sauf qu'au lieu d'un témoin ou d'un avocat, ce sera l'accusé qui perdra la connexion, qui manquera des parties de la procédure ou qui sera incapable de suivre l'audience. Bien entendu, la perte totale de l'accès à Internet forcera l'ajournement du procès. Il faudra alors attendre que les parties puissent comparaître en personne, ce qui risque de prolonger encore les délais.

Il se peut que les membres du barreau et de la magistrature du Nunavut qui sont au fait de ces lacunes technologiques choisissent tout simplement de ne pas avoir recours aux nouvelles dispositions. Il s'ensuivrait que des parties du Code criminel qu'il serait raisonnable de considérer comme

one jurisdiction in Canada with a majority Indigenous population, which gives rise to concerns under section 15 of the Charter, among other things.

It is also entirely possible that notwithstanding the inadequacy of our technology and court facilities, these new provisions will be very popular. It is very difficult and expensive to get around Nunavut, and the possibility of relying on remote proceedings may be very attractive to all members of the justice system. Senator Cotter referred to that possibility in some of his earlier comments.

That brings me to the second reason that we are urging caution. Increasing reliance on remote appearances in Nunavut is very likely to further alienate Nunavummiut from the justice system. For most people in Nunavut, the criminal court is a foreign entity that flies into town periodically to dole out justice that may be perceived as irrelevant by the time the court gets there or disconnected from the reality of life in the community. To use the language of others today, remote justice stands to be even more remote in Nunavut, which is a jurisdiction where justice is already remote. Of course, in Nunavut, the remoteness is not just geographic; it's also culture and it's also language.

Given the already low level of engagement with the justice system here, it seems likely that faced with a choice between waiting months for an in-person trial or getting it over with via a remote proceeding, many of our clients will choose the latter, despite the disputed procedural rights it affords. That, of course, raises the issue of whether consent in this context is truly informed. It won't be good for our clients and it won't be good for the administration of justice in Nunavut.

On behalf of Nunavut Legal Aid, I'm asking the committee to consider these factors, in particular, whether it's fair to pass laws affecting the procedural rights of those in Nunavut, knowing that the technology to allow for a just application doesn't yet exist. At least as important is knowing that increasing the availability of remote appearances stands to diminish the potency of justice delivery here in Nunavut, both for offenders and for their communities.

Thank you and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much.

We'll now go to Professor Cheryl Webster, who will share her time with Mr. Johnson.

des améliorations ne seraient pas utilisables au Nunavut, le seul territoire au Canada dont la majorité de la population est autochtone. Cette situation est problématique au regard de l'article 15 de la Charte, entre autres.

Il est tout aussi possible qu'en dépit des insuffisances de la technologie à notre disposition et de nos installations judiciaires, le recours aux nouvelles dispositions soit très répandu. Comme il est très difficile et très coûteux de voyager au Nunavut, il se peut que l'ensemble des membres de l'appareil judiciaire trouve très attrayante la possibilité d'avoir recours aux comparutions à distance. Le sénateur Cotter a mentionné cette possibilité durant ses interventions précédentes.

Cela m'amène à la deuxième raison pour laquelle nous vous recommandons de procéder avec prudence. Il est fort probable que l'augmentation du recours aux comparutions à distance au Nunavut aliène encore davantage les Nunavutois du système judiciaire. Pour la majorité des gens du Nunavut, la cour pénale est une entité étrangère qui atterrit périodiquement en ville pour trancher des questions de droit qui n'ont parfois plus aucune pertinence au moment où la cour siège ou qui n'ont rien à voir avec la réalité de la vie au sein de la communauté. Pour reprendre un terme employé aujourd'hui, la justice à distance risque d'être encore plus distante au Nunavut, un territoire où la justice est déjà une réalité éloignée. Comme vous le savez, au Nunavut, la distance n'est pas seulement géographique; elle est aussi culturelle et linguistique.

Étant donné la relation déjà tenue entre le système judiciaire et la population du Nunavut, il semble probable que nombre de nos clients préféreront se prévaloir d'une procédure à distance pour en finir au plus vite plutôt que d'attendre des mois pour un procès en personne, malgré les atteintes aux droits procéduraux découlant de cette option. Cette réalité nous oblige à nous demander si en pareil contexte, le consentement est réellement éclairé. Ce ne sera bon ni pour nos clients ni pour l'administration de la justice au Nunavut.

Au nom de Nunavut Legal Aid, je prie le comité de tenir compte de ces facteurs. Je vous demande particulièrement s'il est juste d'adopter des lois ayant une incidence sur les droits procéduraux des gens du Nunavut en sachant que la technologie nécessaire pour les appliquer de manière équitable n'existe pas encore. Il est également important de souligner qu'en augmentant l'accès aux comparutions à distance, on risque de nuire à la prestation des services de justice au Nunavut, tant pour les délinquants que pour les communautés auxquelles ils appartiennent.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la professeure Cheryl Webster, qui partagera son temps de parole avec M. Johnson.

Cheryl Webster, Professor, Department of Criminology, University of Ottawa, as an individual: Thank you for the kind invitation to speak to you about Bill S-4.

My co-presenter and I wish to make two points. First, we find the proposals in Bill S-4 to be largely sensible as they plot the course for the continuing use of technology in our criminal courts post-COVID, yet we suggest that you might want to critically evaluate the bill in terms of its ability to meet one of its stated objectives: to reduce court delay. Second, while we also support this bill as a means of increasing access to justice for the majority of Canadians, we urge this committee to consider three distinct groups whose access may be compromised by the transition to a virtual court environment.

Permit me to start. If this bill is to reduce court delay, we need to ensure that case processing going forward doesn't just mimic what was happening before the pandemic, albeit now with simply more technology and remote appearances, but rather, that it brings about real change that's necessary to improve case processing efficiency.

The extensive research on lengthy case processing in Canada, including this committee's 2017 comprehensive report, repeatedly points to systemic causes of delay. To use bail court as an example, the mere option to process bail cases through virtual technology would seemingly have little impact on the current culture of adjournments in which many cases are requiring five or more court appearances to simply complete the bail process, or the protracted show cause hearings that currently resemble mini trials in which potential sureties are cross-examined.

My concern is that it's difficult to identify in this bill any compelling mechanisms that will create a different court culture capable of altering our current complacency in processing cases largely at the root of court delay. Clearly, the modernization of our criminal courts is a worthy goal that will benefit many Canadians in a variety of ways. My point is simply that greater court efficiency is unlikely to be one of them. I urge this committee to renew its efforts in reducing court delay that it so clearly took up in 2017. The need is even more urgent now.

Cheryl Webster, professeure, Département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invitée à venir vous parler du projet de loi S-4.

Mon collègue et moi avons deux arguments à faire valoir. Premièrement, nous trouvons les propositions du projet de loi S-4 généralement raisonnables, car elles établissent la marche à suivre pour continuer à avoir recours à la technologie dans les cours pénales après la COVID. Toutefois, nous vous recommandons d'évaluer d'un œil critique le projet de loi en ce qui concerne la possibilité qu'il atteigne un de ses objectifs, celui de réduire les délais dans le système judiciaire. Deuxièmement, nous croyons que le projet de loi élargira l'accès à la justice pour la majorité de la population canadienne; cependant, nous exhortons le comité à considérer trois groupes distincts pour lesquels la transition vers un milieu juridique virtuel pourrait se traduire par une restriction de leur accès à la justice.

Permettez-moi de commencer. Pour que le projet de loi réduise les délais dans le système judiciaire, il faut veiller à ne pas reproduire la manière dont les affaires étaient traitées avant la pandémie, en ajoutant simplement au traitement des affaires des outils technologiques et des comparutions à distance. Il faut plutôt veiller à ce que le projet de loi apporte les changements réels nécessaires pour améliorer l'efficacité du traitement des affaires.

Les nombreuses recherches sur les longs délais de traitement des affaires au Canada, y compris le rapport exhaustif préparé par votre comité en 2017, montrent invariablement des causes systémiques. Prenons l'exemple des audiences de libération sous caution. La simple option de traiter ces affaires par des moyens virtuels aurait sans doute peu d'effet sur la culture actuelle favorisant les ajournements. Cette culture a pour résultat qu'il faut souvent au moins cinq comparutions en cour pour mener à bien le processus de libération sous caution. Le recours aux comparutions à distance aurait aussi peu d'effet sur les longues audiences de justification qui ressemblent actuellement à de mini-procès au cours desquels les cautions envisagées font l'objet d'un contre-interrogatoire.

Mes réserves concernent l'absence apparente dans le projet de loi de mécanismes adéquats qui permettront de créer une nouvelle culture judiciaire et de modifier notre attitude laxiste à l'égard du traitement des affaires, la cause principale des délais dans le système judiciaire. Il va sans dire que la modernisation des cours pénales est un objectif louable qui profitera à de nombreux Canadiens de diverses façons. Tout ce que je veux dire, c'est que l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire n'en fera probablement pas partie. J'exhorte le comité à poursuivre les efforts qu'il a entrepris en 2017 en vue de réduire les délais dans le système judiciaire. Le besoin est encore plus urgent aujourd'hui.

Brendyn Johnson, PhD Student, Criminology, Université de Montréal, as an individual: Like my co-presenter, I would like to thank the committee for the invitation to speak today.

Beyond how these technologies may or may not impact court delay, we also have concerns about what they may signify in terms of expanding access to justice — of course, an admirable goal of this bill. Despite common refrains that technologies will increase access to justice, we submit that their use can at times undermine it in a variety of manners, some of which can also exacerbate court delay.

My own doctoral research was undertaken systematically between January and October 2021. Among other issues, it highlights how access to justice issues are particularly troubling for three already disadvantaged groups in our criminal justice system: rural, self-represented and incarcerated litigants.

First is rural court litigants. As other witnesses have stated, the availability of reliable internet connections is problematic in rural and remote settings. I will simply add the following. It must be recalled that Indigenous peoples make up a large amount of the population in these areas. Consequently, these issues impact Indigenous peoples disproportionately.

Second is self-represented litigants. During my research, I witnessed the difficulty with which some self-represented accused navigated the virtual justice system. In addition to remote appearances, other technologies were introduced that they were required to use, such as e-court filing or electronic disclosure. Thus, in addition to navigating the criminal justice system without a lawyer, they were now required to do so remotely with whatever tech savvy they happened to possess.

Third is incarcerated litigants. Issues of access to justice were most salient among these individuals. I will discuss three of them.

In most appearances from jail, there was some interruption. Frequently the noise from the facility was so great that the court was forced to mute the litigant. Unfortunately, it was not always possible for the accused to unmute themselves when necessary.

Second, confidentiality was also an issue at times. Indeed, on a few occasions, I myself mistakenly entered a virtual meeting between defence and their client.

Finally, and perhaps most importantly, participants spoke of the limited number of video conferencing suites available in the

Brendyn Johnson, étudiant au doctorat, Criminologie, Université de Montréal, à titre personnel : Comme ma collègue, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

Au-delà des effets possibles de la technologie sur les délais dans le système judiciaire, nous avons également des réserves en ce qui concerne leur effet sur l'amélioration de l'accès à la justice, un autre objectif louable du projet de loi. Bien qu'on entende souvent dire que la technologie élargira l'accès à la justice, à notre avis, son utilisation peut aussi avoir l'effet contraire, et ce, de diverses façons, dont certaines risquent également de prolonger les délais.

J'ai effectué mes recherches de doctorat de manière systématique entre janvier et octobre 2021. Entre autres, mes recherches montrent que les enjeux relatifs à l'accès à la justice touchent particulièrement trois groupes déjà désavantagés au sein du système de justice pénale : les plaideurs en milieu rural, les plaideurs se représentant eux-mêmes et les plaideurs incarcérés.

Prenons d'abord les plaideurs en milieu rural. Comme d'autres témoins l'ont souligné, l'accès à des connexions Internet fiables pose problème dans les milieux ruraux et éloignés. J'ajouterai simplement qu'il ne faut pas oublier que les Autochtones représentent une grande partie de la population dans ces régions. Par conséquent, ces problèmes ont un effet disproportionné sur les Autochtones.

Il y a ensuite les plaideurs se représentant eux-mêmes. Durant mes recherches, j'ai constaté à quel point il était difficile pour certains accusés se représentant eux-mêmes de naviguer dans le système judiciaire virtuel. En plus des comparutions à distance, les plaideurs ont dû utiliser de nouveaux outils technologiques, comme le dépôt et la divulgation électroniques. Ainsi, les plaideurs devaient naviguer dans le système de justice pénale non seulement sans avocat, mais aussi à distance, quelles que soient leurs compétences technologiques.

Finalement, il y a les plaideurs incarcérés. Ce sont pour eux que l'accès à la justice pose les plus grands problèmes. Je vais en présenter trois.

Premièrement, la majorité des comparutions faites depuis une prison ont subi des interruptions. Souvent, il y avait tellement de bruit dans l'établissement que le tribunal était obligé de mettre le plaideur en sourdine. Malheureusement, ce n'était pas toujours possible pour l'accusé d'activer son microphone au besoin.

Deuxièmement, il y avait aussi parfois des problèmes sur le plan de la confidentialité. En effet, il m'est arrivé à quelques reprises de me joindre par erreur à une réunion privée entre un avocat de la défense et son client.

Troisièmement, et c'est peut-être le point le plus important, les participants ont parlé du nombre limité de salles de

jails, forcing local courts to vie for the same resources. Inevitably, not as many accused could be seen in a day, and cases were inevitably adjourned.

Stated otherwise, there are individuals who struggled to access virtual courts, those who struggled to navigate them and others who struggled to find meaningful, equitable justice when appearing remotely. If the use of technology in Canada's courts is to benefit the system, it must be available, functional and user-friendly. None of this can be taken for granted.

Thank you very much.

The Chair: Professor Webster and Mr. Johnston, thank you.

We will now go to questions, starting with Senator Boisvenu.

[Translation]

Senator Boisvenu: I thank all of our witnesses. Ms. Webster, Mr. Johnson, you mentioned the report titled *Delaying Justice is Denying Justice: An Urgent Need to Address Lengthy Court Delays in Canada (Final Report)*. I helped prepare that report with our former colleague Senator Runciman, who was then chair of the committee. This was a comprehensive study on delays in courts of justice.

Bill S-5 must also benefit victims. In the current system, the biggest source of frustration for victims of domestic violence and sexual assault are hearing postponements. I once saw a trial postponed 37 times in a domestic violence case. Bill S-5 will help address this scourge, especially in Quebec, where there is a culture of hearing postponements. This is not coming from me, but rather from a former chief justice who said it when we consulted him. Will this bill have a positive or negative impact on hearing postponements? Ms. Webster, can you answer?

[English]

Ms. Webster: Thank you, senator.

I certainly appreciate the reference again to your comprehensive report from 2017. I'd actually strongly urge the Senate committee to use Bill S-4 as a starting point for a renewed discussion on court delay.

The dramatic backlog resulting from COVID has seemingly, ironically perhaps, jump-started a rejuvenation in the search for effective strategies in reducing lengthy case processing in our criminal courts. At least in Ontario, where Brendyn and I have looked at more detailed data, the positive signs seem to suggest

vidéoconférence dans les prisons. Cette réalité oblige les tribunaux locaux de se disputer les ressources. Par conséquent, moins d'accusés peuvent être entendus en une journée, et les affaires sont inévitablement ajournées.

Autrement dit, certaines personnes ont eu de la difficulté à accéder aux audiences virtuelles, d'autres ont eu de la peine à naviguer dans le système judiciaire virtuel et d'autres encore ont été privées d'un accès réel et équitable à la justice en comparaisant à distance. Pour que le recours à la technologie dans les tribunaux canadiens profite au système, la technologie doit être accessible, elle doit bien fonctionner et elle doit être facile à utiliser. Rien de tout cela ne peut être tenu pour acquis.

Merci beaucoup.

La présidente : Madame Webster et monsieur Johnson, merci.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant avec le sénateur Boisvenu.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci à nos témoins. Madame Webster, monsieur Johnson, vous avez fait allusion au rapport intitulé *Justice différée, justice refusée : L'urgence de réduire les longs délais dans le système judiciaire au Canada (rapport final)*. J'ai participé à la préparation de ce rapport avec notre ancien collègue le sénateur Runciman, qui était alors président du comité. Il s'agissait d'une étude exhaustive sur les délais dans les cours de justice.

Le projet de loi S-5 doit aussi apporter des avantages aux victimes. Dans le système actuel, les plus grandes frustrations des victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle sont les reports d'audiences. J'ai vu un procès reporté 37 fois dans un cas de violence conjugale. Le projet de loi S-5 va permettre de contrer ce fléau, particulièrement au Québec, où il y a une culture de reports d'audiences. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ex-juge en chef qui l'a dit lorsqu'on l'a consulté. Ce projet de loi aura-t-il un impact positif ou négatif sur les reports d'audiences? Madame Webster, pouvez-vous répondre?

[Traduction]

Mme Webster : Merci, sénateur.

Je comprends certainement la référence à votre rapport exhaustif de 2017. En fait, j'exhorte vivement le comité sénatorial à utiliser le projet de loi S-4 comme point de départ d'une nouvelle discussion sur les retards judiciaires.

L'arriéré considérable causé par la COVID a, semble-t-il, ironiquement peut-être, lancé la recherche de stratégies efficaces pour réduire la longueur du traitement des affaires dans nos tribunaux criminels. Au moins en Ontario, où M. Johnson et moi avons examiné des données plus détaillées, les signes positifs

that the courts are open to real change. However, the current window of opportunity may not remain open for very long.

This Senate committee's 2017 report put court delay back on the political agenda. We're arguably in even greater need now. I encourage you to galvanize on the current momentum using Bill S-4 as the start of a wider process of additional reform. While Bill S-4 raises the issue of court delay, it's very unlikely to be effective in addressing it. We need bold strategies at this point that attack the systemic factors underlying it. This Senate committee was bold in 2017. I invite this committee to take the lead once again and make court delay a top priority.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Johnson, did you look at victims' position on applying this bill in your doctoral research?

Mr. Johnson: Thank you very much, Senator. I will answer in English. That's my mother tongue, so I am much more eloquent in it.

[English]

I did not look at victims in my research, nor at how this bill might impact victims specifically through court observations and with court participants. Through the observation of court participants as well as the interviewing with court participants, specifically the legal community, I was told that some participants described how there was some hope among victims that this might help. However, I cannot comment on how this may or may not impact victims.

Senator Batters: First, a question for Ms. Tache-Green: In your opening statement, you talked about how you were urging caution, and you provided us some really important points of view, both in what you said and then in how your testimony actually came out. First of all, you talked about how 24 out of 25 communities in Nunavut don't have technology to do a video conference in court, which is quite alarming. Then, partway through your testimony, your face froze and it came through for us saying, "network bandwidth is low," and that's when the chair wisely asked you to turn off your video so we could still hear you, and we did hear you well with the audio alone. You're in this particular position working in a legal aid office, I imagine with some generally decent connectivity, and probably a lot of the clients would not have that sort of thing. I'm wondering if you could comment a bit more on that.

semblent indiquer que les tribunaux sont ouverts à un véritable changement. Toutefois, l'occasion pourrait ne pas être là très longtemps.

Le rapport de 2017 de ce comité sénatorial a remis les retards judiciaires dans le programme politique. On peut dire qu'on en a encore plus besoin maintenant. Je vous encourage à galvaniser l'élan actuel en utilisant le projet de loi S-4 comme le début d'un processus plus vaste de réforme additionnelle. Bien que le projet de loi S-4 soulève la question des délais judiciaires, il est très peu probable qu'il soit efficace pour la régler. Il nous faut des stratégies audacieuses qui s'attaquent aux facteurs systémiques sous-jacents. Ce comité sénatorial a été audacieux en 2017. J'invite le comité à prendre l'initiative encore une fois et à faire des retards judiciaires une priorité absolue.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Johnson, dans le cadre de vos recherches doctorales, avez-vous étudié la position des victimes lorsqu'il s'agit d'appliquer ce projet de loi?

M. Johnson : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Je vais répondre en anglais. Comme c'est ma langue maternelle, je suis beaucoup plus éloquent.

[Traduction]

Je ne me suis pas intéressée aux victimes dans le cadre de mes recherches ni à l'incidence que ce projet de loi pourrait avoir sur les victimes, en particulier dans le cadre de mes observations et auprès des participants aux audiences. En observant des participants aux audiences, en particulier la communauté juridique, j'ai appris que certains participants ont décrit comment les victimes nourrissaient un certain espoir que cela pourrait leur venir en aide. Je ne peux toutefois pas me prononcer sur l'incidence que cela pourrait avoir ou non sur les victimes.

La sénatrice Batters : J'ai tout d'abord une question pour Me Tache-Green : dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que vous nous encouragez à la prudence, et vous avez donné des points de vue très importants, tant dans les propos que vous avez tenus que dans la façon dont vous avez livré votre témoignage. Dans un premier temps, vous avez dit que 24 des 25 communautés du Nunavut n'ont pas la technologie nécessaire pour prendre part à une audience par vidéoconférence, ce qui est assez alarmant. Ensuite, au milieu de votre témoignage, votre visage s'est figé et nous avons reçu le message selon lequel la bande passante du réseau était faible. C'est à ce moment-là que la présidente a eu la sagesse de vous demander de désactiver votre vidéo pour que nous puissions quand même vous entendre, et nous vous avons bien entendue avec l'audio seulement. Vous travaillez dans un bureau d'aide juridique, alors j'imagine qu'il dispose d'une connectivité généralement décente, et il est probable que beaucoup de clients ne disposent pas de ce genre de choses. Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus à ce sujet.

I'm not sure if you heard what I was asking in the last panel, but I'm quite concerned about having full-on video trials where the accused would be potentially subject to these types of situations. I'm wondering what you think about the possibility of, rather than or before using video for a summary trial, instead using video, if it's to proceed, for a number of different court appearances like bail, guilty pleas, sentencing and things that are generally briefer than a full-on trial. What do you think about that possibility?

Ms. Tache-Green: Thank you for your question. I hope that I'm being heard clearly and that I don't freeze.

Senator Batters: You are.

Ms. Tache-Green: I am speaking to you this evening from Iqaluit, which is the capital and should, in theory, have the strongest internet, and I am in an office and well connected, but, as you've all observed, I certainly don't have the kind of internet that I would think would be sufficient for testimony at a trial. When we have witnesses testifying from other parts of Canada, pursuant to section 714.1 as it already stands, we often lose considerable amount of court time to their connectivity problems. Witnesses are disconnected or they can't connect, the system shuts down, and very often, with respect to witnesses testifying, there will be a decision to transfer from video to just audio. That's the same also with counsel. That happens here at the courthouse in Iqaluit, as well as on circuit in the other communities, where, as I said in my opening statement, we don't have the technology to accommodate it so we're often starting with audio as the default.

I am very interested in your comments about perhaps holding off on making video conferencing available for trials and starting perhaps with proceedings that have lesser jeopardy. I think for us in Nunavut, if we had our bail hearings by video, that would in fact be a step up. We have most of our bail hearings by telephone only, which means that the decisions about detaining folks are made by justices of the peace who never look at the people they are detaining. There are trade-offs. We do have a very quick bail system here. People get their bail hearings usually within 24 hours. But the geographic reality is that they do their bail hearings from a room at the RCMP detachment in the community where they were arrested by telephone, and if there is video technology in those detachments, they're not using it. I think it would be great if we were using video for those proceedings.

I am very concerned about the possibility of trials proceeding with an accused who is, of course, the person with the most at stake, being potentially cut out of the proceeding by the

Je ne sais pas si vous avez entendu ce que j'ai demandé au dernier groupe de témoins, mais je suis assez préoccupée par l'idée d'avoir des procès vidéo complets où l'accusé pourrait être soumis à ce genre de situations. Je me demande ce que vous pensez de la possibilité, plutôt que ou avant d'utiliser la vidéo pour un procès sommaire, de ne pas le faire si c'est pour différentes comparutions comme la libération sous caution, les plaidoyers de culpabilité, la détermination de la peine et des audiences qui sont généralement plus brèves qu'un procès complet. Que pensez-vous de cette possibilité?

Me Tache-Green : Merci de votre question. J'espère que vous m'entendez clairement et que l'écran ne gèle pas.

La sénatrice Batters : On vous entend.

Me Tache-Green : Je vous parle ce soir d'Iqaluit, qui est la capitale et qui devrait, en théorie, avoir l'Internet le plus puissant. Je suis dans un bureau bien connecté, mais, comme vous l'avez tous observé, je n'ai certainement pas une connectivité Internet suffisante pour témoigner à un procès. Lorsque nous avons des témoins qui viennent d'autres régions du Canada, conformément à l'article 714.1 dans sa forme actuelle, nous perdons souvent beaucoup de temps au tribunal en raison de leurs problèmes de connectivité. Les témoins sont déconnectés ou ne peuvent pas se connecter, le système s'arrête et, très souvent, quand les témoins comparaissent, on prendra la décision de passer de la vidéo à l'audio. Il en va de même avec les avocats. Cela se produit ici, au palais de justice d'Iqaluit, ainsi que sur le circuit dans les autres communautés où, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous ne disposons pas de la technologie nécessaire, de sorte que nous commençons souvent par défaut avec l'audio.

Je m'intéresse beaucoup à vos observations sur la possibilité d'attendre avant de rendre la vidéoconférence disponible pour les procès et de commencer peut-être avec des procédures qui sont moins risquées. Je pense que pour nous, au Nunavut, si nos audiences de libération sous caution se déroulaient par vidéo, ce serait un pas en avant. La plupart de nos enquêtes sur le cautionnement se font par téléphone seulement, ce qui signifie que les décisions de détenir des gens sont prises par des juges de paix qui ne regardent jamais les personnes qu'ils mettent en détention. Il y a des compromis à faire. Nous avons un système de libération sous caution très rapide. Les gens obtiennent leur audience de libération sous caution généralement dans les 24 heures. Mais la réalité géographique est qu'ils font leurs enquêtes sur le cautionnement depuis une salle du détachement de la GRC dans la communauté où ils ont été arrêtés par téléphone, et s'il y a une technologie vidéo dans ces détachements, ils ne l'utilisent pas. Je pense que ce serait formidable si nous utilisions la vidéo pour ces procédures.

Je suis très préoccupée par la possibilité que des procès se déroulent avec un accusé qui est, bien sûr, la personne qui a le plus à perdre, et qui risque d'être exclue de la procédure en

technology breaking down. To give the committee an illustration of this, we did have proceedings under section 810 of the Criminal Code, which are peace bond proceedings and happen by telephone all the time in Nunavut. I recently had a client who was actually locked out of the proceeding and had a peace bond issued against her and she didn't even know because nobody knew that she wasn't on the line. At least with video, you have the ability to see if the person freezes, and that's not always possible with audio.

I think the stakes are very real for us here, but I also want the senators on this committee to understand that we're already relying on some questionable procedures in Nunavut as it stands right now. That's just because of the geographic realities and the technological shortcomings that exist today.

Senator Pate: Thank you to the witnesses.

I think your evidence, Ms. Tache-Green, is fairly clear in terms of this presentation.

My question is for Mr. Johnson and Dr. Webster — soon to be Dr. Johnson, from the sounds of it. Congratulations on that. I don't know if you heard the previous panel, but my question was about some of the research that's been done in Britain where it shows that, in fact, people are more likely to get jail if they're attending bail hearings from jail cells. I wonder if your research showed anything about that. Dr. Webster, if you could please tell us, what are the bold suggestions you would like to see this committee recommend? Thank you.

Mr. Johnson: Thank you very much, Senator Pate, for the congratulations. I do expect to add the doctor to the title very shortly.

As to your question, during the writing of my article, I found some studies that discussed how sentencing might be affected by virtual appearances. Like you, I did notice some conclusions that people may receive a custodial sentence more often if they appeared virtually. In my own research, however, I did not get to sentencing outcomes yet. That is currently in the works. I personally do not know if I can speak about that consequence, about actually receiving a custodial sentence.

However, what I can say is that when individuals were appearing virtually, there often appeared to be many more adjournments, returning to the culture of adjournments that Dr. Webster discussed. It appeared much easier for the accused to be adjourned to another date because there were many matters that had to be heard. I saw many sentencing hearings adjourned. I saw many bail hearings adjourned simply because of the volume and the individual was not in court. I did notice that

raison d'une défaillance technologique. Pour donner au comité une idée, nous avons eu des procédures en vertu de l'article 810 du Code criminel, qui sont des engagements de ne pas troubler l'ordre public et qui se déroulent tout le temps par téléphone au Nunavut. J'ai récemment eu une cliente qui a été exclue de la procédure et qui a été visée par un engagement de ne pas troubler l'ordre public, sans même le savoir, car personne ne savait qu'elle n'était pas en ligne. Au moins avec la vidéo, on peut voir si l'écran se fige, ce qui n'est pas toujours possible avec l'audio.

Je pense que les enjeux sont très réels pour nous ici, mais je veux aussi que les sénateurs de ce comité comprennent que nous nous appuyons déjà sur des procédures douteuses au Nunavut à l'heure actuelle. C'est simplement à cause des réalités géographiques et des lacunes technologiques qui existent aujourd'hui.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins.

Je pense que votre témoignage, maître Tache-Green, est assez clair.

Ma question s'adresse à M. Johnson et à Mme Webster — qui sera bientôt Dr Johnson, paraît-il. Félicitations. Je ne sais pas si vous avez entendu le groupe de témoins précédent, mais ma question portait sur certaines recherches effectuées en Grande-Bretagne qui montrent qu'en fait, les gens ont plus de risques d'être emprisonnés s'ils assistent aux audiences de libération sous caution depuis des cellules de prison. Je me demande si vos recherches ont montré quelque chose à ce sujet. Madame Webster, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire part des suggestions audacieuses que vous aimeriez que ce comité recommande? Merci.

M. Johnson : Merci beaucoup, sénatrice Pate, des félicitations. Je m'attends à ajouter le docteur au titre très bientôt.

Pour répondre à votre question, pendant que je rédigeais mon article, j'ai trouvé quelques études qui traitaient de l'influence des comparaisons virtuelles sur la détermination des peines. Comme vous, j'ai remarqué certaines conclusions selon lesquelles les gens peuvent recevoir une peine d'emprisonnement plus souvent s'ils comparaissent virtuellement. Dans mes recherches, je n'ai pas encore abordé la question des peines. C'est un travail en cours. Personnellement, je ne sais pas si je peux parler de cette conséquence, du fait de recevoir une peine d'emprisonnement.

Toutefois, ce que je peux dire, c'est que lorsque des gens comparaissaient virtuellement, il semblait souvent y avoir beaucoup plus d'ajournements, ce qui nous ramène à la culture des ajournements dont Mme Webster a parlé. Il semblait beaucoup plus facile pour l'accusé que son audience soit ajournée à une autre date parce qu'il y avait beaucoup d'affaires à entendre. J'ai vu de nombreuses audiences de détermination de la peine être ajournées. J'ai vu de nombreuses audiences sur le

there appeared to be greater delay because of these technologies and because individuals were not appearing in court.

I believe I'll end my comments there. I don't want to speak on something that might be a little far out from what my data actually says. I would simply end by saying that I believe delay is caused more often by appearing from jails, but I cannot speak to the actual case outcomes. Thank you.

Senator Pate: When you're looking at that research, could I request, one of the pieces of research I was involved with some years ago in India showed very low incarceration rates overall because there were such long delays. People were actually released for time served for the amount of time they likely would have had as a sentence because there were so many delays, but it never got registered as a sentence because they were delayed on when they were remanded in custody, basically. I'd be very interested if your research shows any of that going forward and if you could possibly share it with us. That would be great.

Mr. Johnson: Of course, senator. Thank you.

Ms. Webster: Thank you, Senator Pate. I'd be happy to suggest bold statements for you.

Let me start within the context of Bill S-4. I certainly note from the start that I'm feeling a bit like a black sheep right now in the sense that everyone has tended to focus on all issues revolved around access to justice and I'm focusing specifically on court delay. As this Senate committee knows very well, we're in desperate need of reform that could impact court delay. The advantages are multiple in nature. I won't repeat them. Your report was very comprehensive.

Hence, how to move forward. First, I would strongly recommend a more comprehensive study. I'm suggesting using Bill S-4 as a springboard or as a starting point for reopening the whole discussion about court delay. Despite all of the great work that this committee did, it has been some years since we've heard much about court delay. The current situation resulting from COVID has certainly created a huge need to revisit court delay.

As part of that, my first thought would be to increase the research that's being done, particularly on court delay, that is, what it looks like right now in Canada and the impact that COVID has had on it. I'll give you two reasons why I'm strongly suggesting this.

cautionnement être ajournées simplement en raison du volume d'affaires et de l'absence de la personne au tribunal. J'ai remarqué que les retards semblaient être plus importants à cause de ces technologies et parce que les personnes ne se présentaient pas au tribunal.

Je crois que je vais terminer mes observations ici. Je ne veux pas parler de quelque chose qui pourrait être un peu éloigné de ce que mes données disent réellement. Je conclurai simplement en disant que je crois que les retards sont plus souvent causés par la comparution depuis les prisons, mais je ne peux pas parler des résultats réels des cas. Merci.

La sénatrice Pate : Lorsque vous regardez ces recherches, puis-je demander, l'une des recherches auxquelles j'ai participé il y a quelques années en Inde a montré des taux d'incarcération très faibles de façon générale, car les délais étaient très longs. Les gens étaient en fait libérés pour le temps qu'ils avaient passé à purger leur peine en raison des nombreux retards, mais cela n'a jamais été enregistré comme une peine parce qu'il y avait des retards au moment où ils étaient placés en détention provisoire. Je serais très intéressée de savoir si vos recherches montrent quelque chose de ce genre à l'avenir et si vous pouvez nous en faire part. Ce serait formidable.

M. Johnson : Bien sûr, sénatrice. Merci.

Mme Webster : Merci, sénatrice Pate. Je me ferai un plaisir de vous suggérer quelques déclarations audacieuses.

Permettez-moi de commencer en prenant le contexte du projet de loi S-4. Je ferai certainement remarquer d'emblée que j'ai l'impression d'être un peu comme le mouton noir en ce moment, car tout le monde avait tendance à se concentrer sur toutes les questions liées à l'accès à la justice, alors que je me concentre plus précisément sur les délais judiciaires. Comme le sait très bien ce comité sénatorial, nous avons désespérément besoin d'une réforme qui pourrait avoir une incidence sur les délais judiciaires. Les avantages sont multiples de nature. Je ne vais pas les répéter. Votre rapport était très exhaustif.

Il faut maintenant se demander comment aller de l'avant. Premièrement, je recommande fortement une étude plus exhaustive. Je suggère d'utiliser le projet de loi S-4 comme tremplin ou comme point de départ pour rouvrir toute la discussion sur les délais judiciaires. Malgré l'excellent travail de votre comité, cela fait quelques années que nous n'avons pas entendu parler des délais judiciaires. La situation actuelle causée par la COVID a certainement créé un énorme besoin de réexaminer les délais judiciaires.

Dans ce cadre, ma première idée serait d'accroître les recherches en cours, en particulier sur les délais judiciaires, c'est-à-dire à quoi ils ressemblent actuellement au Canada et l'incidence que la COVID a eue sur ces délais. Je vais vous donner deux raisons pour lesquelles je le suggère fortement.

In preparation for today, Brendyn and I examined two large data sets on case processing in our criminal courts. One is Statistics Canada publicly available data on court efficiency measures; the other is the Ontario Court of Justice publicly available data on criminal court processing measures. Each one of them tells us something important about the current state of our criminal courts in terms of court delay and, by extension, the potential impact of video technology that is being proposed in Bill S-4.

Looking first at Statistics Canada data, obviously they have the advantage of providing national data. However, this data set is limited in terms of the number of variables and data points. What is clear, though, is that court delay nationally has worsened since COVID. Not surprisingly, there's been a dramatic drop in the number of cases resolved immediately following the onset of COVID. While the courts have indeed been working diligently since then, the numbers have not yet returned to pre-COVID levels.

The Chair: May I ask you to conclude, please, Dr. Webster? Just so you know, this is something the committee's looking at, but, because of COVID and other challenges, it will be a while before we look at court delay.

Ms. Webster: All right, then. My bold statement would be to look at it as quickly as possible. Thank you.

The Chair: You have given me a lot of ammunition now when I go back to the committee. Thank you, Dr. Webster.

Senator Cotter: Ms. Tache-Green, I'm fully sympathetic to the challenges that you face in Nunavut. I spent three weeks just before I came to the Senate teaching in Iqaluit in the Nunavut law program. Though the matter was far less significant than what happens in a courtroom, regular breakdowns in the technology and the internet interfered with me teaching little things compared to the importance of what happens in court, so I understand fully the challenge.

I have one question, but I don't even know, quite frankly, Dr. Webster or Mr. Johnson, whether you can answer it. I was listening to Mr. Johnson and thinking about the problems that are faced at the correctional centre end of things or perhaps in other locations. With respect to the administration of criminal justice, when COVID arrived, we made significant investments in our courtrooms so the judges would have good access, but we didn't do much at the other end of the system. As a consequence — not intentionally uncharitably — a lot of the people who are professionals in the system have a fairly positive view of it

Pour nous préparer pour aujourd'hui, M. Johnson et moi avons examiné deux grands ensembles de données sur le traitement des affaires dans nos tribunaux criminels. L'un est constitué de données accessibles au public de Statistique Canada sur les mesures d'efficacité des tribunaux et l'autre est constitué de données accessibles au public de la Cour de justice de l'Ontario sur les mesures de traitement des affaires criminelles. Chacun de ces ensembles de données nous révèle quelque chose d'important sur l'état actuel de nos tribunaux criminels pour ce qui est des délais judiciaires et, par extension, sur l'incidence éventuelle de la technologie vidéo qui est proposée dans le projet de loi S-4.

Si l'on regarde d'abord les données de Statistique Canada, elles ont évidemment l'avantage de fournir des données nationales. Cependant, cet ensemble de données est limité quant au nombre de variables et de points de données. Ce qui est clair cependant, c'est que les délais des tribunaux à l'échelle nationale ont empiré depuis la COVID. Il n'est pas surprenant qu'il y ait eu une chute spectaculaire du nombre de cas résolus immédiatement après le début de la COVID. Si les tribunaux ont effectivement travaillé avec diligence depuis lors, les chiffres ne sont pas encore revenus aux niveaux qu'ils étaient avant la COVID.

La présidente : Puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît, madame Webster? Pour votre gouverne, il s'agit d'une question sur laquelle le comité se penche, mais en raison de la COVID et d'autres défis, il faudra un certain temps avant d'étudier les délais judiciaires.

Mme Webster : Très bien, alors. Ma déclaration audacieuse serait d'examiner la question le plus rapidement possible. Merci.

La présidente : Vous m'avez donné beaucoup d'arguments de taille lorsque je retournerai au comité. Merci, madame Webster.

Le sénateur Cotter : Maître Tache-Green, je comprends parfaitement les défis que vous devez relever au Nunavut. Juste avant mon arrivée au Sénat, j'ai passé trois semaines à enseigner à Iqaluit dans le cadre du programme de droit du Nunavut. Bien que l'affaire soit beaucoup moins importante que ce qui se passe dans une salle d'audience, des défaillances régulières de la technologie et d'Internet m'ont empêché d'enseigner de petites choses par rapport à l'importance de ce qui se passe en cour, alors je comprends parfaitement le défi.

J'ai une question, mais je ne sais même pas à vrai dire si l'un de vous, madame Webster ou monsieur Johnson, peut y répondre. J'écoutais M. Johnson et je pensais aux problèmes auxquels on est confronté au centre correctionnel ou à d'autres endroits. En ce qui concerne l'administration de la justice pénale, lorsque la COVID est arrivée, nous avons fait d'importants investissements dans nos salles d'audience pour que les juges aient un bon accès, mais nous n'avons pas fait grand-chose à l'autre extrémité du système. En conséquence — sans vouloir être intentionnellement désobligeant —, beaucoup de

because the system has been put in place that really helps them, but I think it's fair to say we are hearing about concerns and difficulties at the other end. Do you have any idea whether the investments to try to make the use of technology, video access, and so on work during COVID were imbalanced in its distribution across the system?

Mr. Johnson: I don't know about the funds that were allocated. However, I believe that you are right. The resources allocated to courts were perhaps either better utilized or more effective than they were in the jails.

In almost every day of my observations, I noticed on the list for the custodial institutions that, whether it be a provincial jail or a penitentiary, there were not enough people organizing those appearances. There were too few video suites. One example stands out in my mind. One judge discussed how they would arrive at the court several hours early and call all the other courts in the area to see if they did not need a bail slot for that morning so that they could use it. That's why I raised the point earlier where I was discussing courts vying for the same resources. It was an amicable atmosphere, but it was still stressful nonetheless.

There was one positive example that I saw in my observations. In one facility in Ontario, they specifically had one correctional officer responsible for all of the virtual appearances. In that institution, appearances were never missed by individuals unless it was on consent, apart from a few instances where there was an active COVID outbreak that could not be helped and the accused were not allowed to be moved around the institution. Otherwise, it was a seamless process. I noticed that not many institutions had that.

Investing into the technology in custodial facilities is paramount, as other witnesses today have mentioned, but ensuring that there are sufficient staff to organize those appearances and use those technologies is also paramount.

Senator Clement: My question is for Ms. Tache-Green. I guess I'm concerned that the shift to virtual and access to technology reinforces existing privilege in the system. Those with money and education could pivot easily, and those within the court system could pivot, but clients and the accused could not. Could you comment on that? What do we need to do to address that?

Also, you said that there is a growing disconnection between Indigenous people and the criminal justice system or the justice system. How do we deal with that? What are your suggestions around this? You cautioned us about this. What do you suggest?

professionnels du système ont une vision assez positive parce que le système mis en place les aide vraiment, mais je pense qu'il est juste de dire que nous entendons parler de préoccupations et de difficultés à l'autre extrémité. Avez-vous une idée si les investissements pour essayer d'utiliser la technologie, l'accès vidéo, etc., pendant la COVID ont été déséquilibrés dans leur distribution dans l'ensemble du système?

M. Johnson : Je ne suis pas au courant des fonds qui ont été attribués. Cependant, je crois que vous avez raison. Les ressources allouées aux tribunaux ont peut-être été mieux utilisées ou plus efficaces qu'elles ne l'ont été dans les prisons.

Presque tous les jours où j'ai fait de l'observation, j'ai remarqué sur la liste des établissements de détention, qu'il s'agisse d'une prison provinciale ou d'un pénitencier, qu'il n'y avait pas assez de personnes pour organiser ces comparutions. Il y avait trop peu de suites vidéo. Un exemple me vient à l'esprit. Un juge a raconté comment il arrivait au tribunal plusieurs heures à l'avance et appelait tous les autres tribunaux de la région pour savoir s'ils n'avaient pas besoin d'un créneau de libération sous caution pour ce matin-là afin de pouvoir l'utiliser. C'est pourquoi j'ai soulevé l'argument plus tôt où je parlais de tribunaux qui se disputent les mêmes ressources. C'était une atmosphère amicale, mais c'était tout de même stressant.

Il y a un exemple positif que j'ai vu dans mes observations. Dans un établissement en Ontario, un agent correctionnel était responsable de toutes les comparutions virtuelles. Dans cet établissement, les personnes n'ont jamais manqué une comparution, à moins d'avoir un consentement, à l'exception de quelques cas où il y avait une éclosion active de COVID qui ne pouvait être évitée et où les accusés n'étaient pas autorisés à se déplacer dans l'établissement. Autrement, le processus s'est déroulé sans heurts. J'ai remarqué que peu d'établissements avaient ce système.

Investir dans la technologie dans les établissements de détention est primordial, comme l'ont mentionné d'autres témoins aujourd'hui, mais il faut aussi s'assurer qu'il y a suffisamment de personnel pour organiser ces comparutions et utiliser ces technologies.

La sénatrice Clement : Ma question s'adresse à Me Tache-Green. Je pense que je crains que le passage au virtuel et l'accès à la technologie renforcent le privilège existant dans le système. Ceux qui ont de l'argent et de l'éducation peuvent facilement faire la transition, et ceux qui sont au sein du système judiciaire peuvent faire la transition, mais les clients et les accusés ne le peuvent pas. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez? Que devons-nous faire pour régler cela?

Par ailleurs, vous avez également dit qu'il y a un clivage croissant entre les peuples autochtones et le système de justice pénale ou le système judiciaire. Comment gérer cela? Quelles sont vos suggestions à ce sujet? Vous nous avez mis en garde à ce sujet. Que suggérez-vous?

Ms. Tache-Green: Thank you for the questions. I'll do my best to answer them.

I certainly agree that the shift to virtual remote technology-dependent proceedings does reinforce existing privilege. Much has already been said this evening about the circumstances of those in custody. To shed a bit of light on those not in custody living in remote communities in Nunavut, there are the same issues of privacy because we have a massive housing crisis in Nunavut, which means that people live in overcrowded houses. It's very difficult to imagine finding a private space in which to phone in or video conference into a trial. Additionally, of course, people don't have the personal resources to have their own phones or computers in most of these communities, and that's on top of the problems with the internet already. So, yes, I do think that it reinforces existing privilege, and it's very likely to create a two-tiered system — at least two tiers — whereby, perhaps, those who are well connected in downtown Toronto are able to log in and have their trial dealt with in a speedy amount of time, with great reception and great visibility. I've heard that some judges really like being able to see everybody up close, and maybe that's even better justice in some ways, but that's not going to be available for our clients in Nunavut who are not in custody, and it sounds like it's definitely not available for those in custody elsewhere.

I'm sorry, senator, can you repeat the second part of your question?

Senator Clement: Yes. The growing distance, you said, between Indigenous people and the justice system.

Ms. Tache-Green: Yes. I'm not from Nunavut, but I have lived here for a couple of years, and my observation from being here is that there is a real disconnect and a distance between the court, which is this structured, southern, we can say, colonial entity that comes into communities, and the lived experiences of the people upon whom justice is supposedly being delivered.

One of the things to keep in mind is that the culture in Nunavut is very community-oriented, so there are very strong communities that exist with strong internal mechanisms for dealing with conflict that don't necessarily align with the court system. Often conflicts are resolved within a community before the court comes back to impose punishment or judgment, as the case may be. That disconnect is already there.

Also, it's something where individuals, like I said, want to get it over with, and so they are not necessarily concerned with the implications of a criminal record and not necessarily concerned with the implications of spending some time in custody. The results of that and that disengagement with the system, I think

Me Tache-Green : Je vous remercie de ces questions. Je vais faire de mon mieux pour y répondre.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que la transition vers des procédures qui se déroulent à distance au moyen de la technologie ne fait qu'accentuer les privilèges qui existent déjà. On a déjà beaucoup parlé ce soir de la situation des personnes en détention. En ce qui concerne les personnes qui ne sont pas en détention et qui vivent dans des communautés éloignées du Nunavut, les mêmes problèmes de confidentialité se posent, car le Nunavut connaît une crise majeure du logement, ce qui signifie que les gens vivent dans des maisons surpeuplées. Il est très difficile d'imaginer trouver un espace privé pour téléphoner ou faire une vidéoconférence lors d'un procès. De plus, bien sûr, les gens n'ont pas les ressources personnelles pour avoir leurs propres téléphones ou ordinateurs dans la plupart de ces communautés, et cela s'ajoute aux problèmes déjà présents avec Internet. Donc, oui, je pense que cela accentue les privilèges actuels, et il est très probable que cela crée un système à deux vitesses — au moins deux vitesses — dans lequel, peut-être, ceux qui sont bien connectés au centre-ville de Toronto peuvent se connecter et obtenir leur procès rapidement, avec une excellente réception et une bonne visibilité. J'ai entendu dire que certains juges aiment vraiment être en mesure de voir tout le monde de près, et cela mène peut-être même à une meilleure justice à certains égards, mais nos clients du Nunavut qui ne sont pas en détention n'y auront pas accès, et il semble que ce ne soit certainement pas le cas pour ceux qui sont en détention ailleurs.

Je suis désolée, sénatrice. Pouvez-vous répéter la deuxième partie de votre question?

La sénatrice Clement : Oui : vous avez parlé de la distance croissante entre les peuples autochtones et le système de justice.

Me Tache-Green : Oui. Je ne suis pas du Nunavut, mais j'y vis depuis quelques années, et ce que j'ai observé, c'est qu'il y a véritablement une déconnexion et une distance entre le tribunal, cette entité structurée, créée pour le sud — on peut dire coloniale —, qui vient dans les communautés, et les expériences vécues des gens à qui justice est censée être rendue.

Il faut garder à l'esprit que la culture du Nunavut est très axée sur la communauté. Il existe donc des communautés très fortes qui disposent de mécanismes internes solides pour régler les conflits, mais qui ne concordent pas nécessairement avec le système judiciaire. Souvent, les conflits sont résolus au sein de la communauté avant que le tribunal revienne pour imposer une peine ou un jugement, selon le cas. Ce décalage est déjà présent.

De plus, comme je l'ai dit, les personnes veulent en finir et ne sont pas nécessairement préoccupées par les conséquences d'un casier judiciaire ni par les conséquences d'un séjour en détention. Les résultats de cette attitude et de ce désengagement vis-à-vis du système sont, je pense, de deux ordres. D'une part,

there are two parts to that. One is that it's very easy for people to forfeit their procedural rights in favour of expediency, and the other side is that I don't think that it produces a very good quality of justice.

Just to give you an illustration, if someone is being sentenced by telephone and they are not standing in front of the court, hearing the solemnity of the proceedings, seeing the judge, having their counsel stand beside them, they are less likely to absorb the gravity of the proceeding and, perhaps, are more likely to reoffend. That's just one of the many ways to think about the larger implications of this disengagement or this remoteness that already exists.

I'm not sure if I can say fairly that it's getting worse, but I do think that technology and increased reliance on remote appearances has the potential to make it worse.

Senator Wetston: Dr. Webster, I wanted to ask you a question about your view that what much of the discussion has been dealing with is access to justice and not court delay. Do you not see those as important concepts that affect one another and that any approach to addressing access to justice should also positively impact court delay, which we recognize has been a troubling aspect of our judicial system for a very long time? I wonder if you have any thoughts about that, please.

Ms. Webster: Thank you, senator. I appreciate the opportunity to clarify my comments.

Obviously, they are linked, and the fact that I'm focusing on court delay is more a reflection of the fact that you've had excellent feedback from the other witnesses in terms of access to justice issues.

I am troubled by the fact that the Minister of Justice has — one of the claims in support of Bill S-4 is that it will contribute to reducing court delay. My concern is that certainly in the analyses that Brendyn and I have done, we haven't seen support. On the contrary, in some instances we've seen the opposite, that video technology can actually increase court delay. I suppose I'm simply urging the Senate committee to critically assess that claim in order to be able to ensure that there is supporting research and that there is an empirical basis to anticipate improved case processing with Bill S-4. Otherwise, my fear is that we're simply replicating old inefficiencies albeit now using a new technology.

Senator Wetston: Ms. Tache-Green, Senator Patterson has articulated very passionately the need to enhance digital access in the area that you live in and in the North, and he speaks very passionately about the failure to invest appropriately to provide those kinds of services. I certainly agree with him, and I wonder

il est très facile pour les gens de renoncer à leurs droits en matière de procédure pour privilégier la rapidité, et d'autre part, je ne pense pas que cela produise une justice de très bonne qualité.

Prenons l'exemple d'une personne condamnée par téléphone qui n'est pas devant le tribunal, qui ne perçoit pas la solennité de la procédure, qui ne voit pas le juge, qui n'a pas son avocat à ses côtés, et qui risque moins d'assimiler la gravité de la procédure : cette personne est peut-être plus susceptible de récidiver. Ce n'est qu'une des nombreuses façons de penser aux répercussions plus vastes de ce désengagement ou de cet éloignement qui existe déjà.

Je ne suis pas sûre de pouvoir affirmer que la situation s'aggrave, mais je pense que la technologie et le recours accru aux comparutions à distance ont le potentiel de l'aggraver.

Le sénateur Wetston : Madame Webster, je voulais vous poser une question sur votre point de vue selon lequel une grande partie de la discussion porte sur l'accès à la justice et non sur les délais judiciaires. Ne croyez-vous pas qu'il s'agit de concepts importants qui s'influencent mutuellement, et que toute approche visant à régler la question de l'accès à la justice devrait également avoir un effet positif sur les délais judiciaires qui, nous le reconnaissons, constituent un aspect troublant de notre système judiciaire depuis très longtemps? J'aimerais entendre vos réflexions à ce sujet.

Mme Webster : Merci, sénateur. Je vous sais gré de me donner l'occasion de préciser mes propos.

De toute évidence, les deux sont liés, et si je me concentre sur les délais judiciaires, c'est surtout parce que vous avez reçu d'excellents commentaires des autres témoins sur les questions d'accès à la justice.

Je trouve préoccupant que le ministre de la Justice ait... On a dit, entre autres, à l'appui du projet de loi S-4, qu'il contribuera à réduire les délais judiciaires. Ce qui me préoccupe, c'est que dans les analyses que M. Johnson et moi avons réalisées, rien ne nous permet d'arriver à cette conclusion. Nous avons même constaté le contraire dans certains cas, à savoir que la technologie vidéo peut en fait augmenter les délais judiciaires. Je pense bien que je presse simplement le comité sénatorial de porter un regard critique sur cette affirmation afin de veiller à ce que des recherches viennent la confirmer et qu'il existe une base factuelle permettant de prévoir une amélioration du traitement des dossiers grâce au projet de loi S-4. Sinon, je crains que nous ne fassions que reproduire les vieilles inefficacités, même si nous utilisons maintenant une nouvelle technologie.

Le sénateur Wetston : Maître Tache-Green, le sénateur Patterson a exprimé avec beaucoup de passion la nécessité d'améliorer l'accès numérique dans la région où vous vivez et dans le Nord, et il parle avec beaucoup de passion de l'échec à investir comme il se doit pour fournir ce genre de services. Je

what your view is about that kind of investment, enhancing that kind of investment. In some ways I hear you saying it's a good thing but also it's not such a good thing. I would think for the North, it might be more positive than not. He talks about spectrum, for example, purchasers of spectrum not using that spectrum, and, therefore, they should be mandated to do so or another company should.

The second part of that question, if I might ask, is really around the fact that when you think about digital access — and I mentioned this to Dr. Webster — we're thinking in current terms. We're not looking into the future here. We're looking at the current use of this technology, which is not very dated at all. I appreciate your research and how important it is, but looking down the road, we're going to see the use of this technology incredibly change society and the way we function, and maybe we don't like it, and maybe it's going to have detrimental aspects with respect to certain aspects of society and not benefit everyone. I wonder whether the panel might be able to comment on that, because I see the future here, and I see much of this will be based upon technology. I'm not saying that's a good or a bad thing, but I do believe that's the direction we're going in, and it's not going to be turned back.

Ms. Tache-Green: Thank you. I'll try to answer your question.

With respect to Senator Patterson's observations, he may know more about the reality of why our internet and technology are so deficient in Nunavut. I'm certainly not an expert in that area.

I do want to clarify whether enhancing technological capabilities in the North is a good or bad thing. I'm certainly on the side of it is a good thing. I don't see any downside to increasing the quality, availability, reliability and consistency of the internet and other technological means at all, and I certainly agree with you, senator, that the future is likely to include more technology rather than less.

My concern at this stage is that we live in a country that is not evenly provided for and that the laws that are passed, federal laws, the Criminal Code amendments, affect everybody in this country, no matter what technology is available where they live. And that's where I'm urging caution. We're racing towards the future, but we're not always getting there from the same starting point, and that's something that we need to keep in mind.

I don't think that conflicts with much of what has been said by other speakers this evening about the importance of in-person appearances because of what they add to the quality of justice

suis tout à fait d'accord avec lui, et je me demande ce que vous pensez de ce type d'investissement — de l'amélioration de ce type d'investissement. D'une certaine façon, je vous entends dire que c'est une bonne chose, mais aussi que ce n'est pas une si bonne chose. J'aurais tendance à penser que pour le Nord, cela pourrait être plus positif que négatif. Il parle du spectre, par exemple — des acheteurs de spectre qui ne l'utilisent pas et qu'il faudrait par conséquent obliger à l'utiliser, sans quoi une autre entreprise devrait le faire à leur place.

La deuxième partie de cette question, si je peux me permettre, porte en fait sur notre façon très axée sur le présent de penser à l'accès numérique — et c'est une chose que j'ai mentionnée à Mme Webster. Nous ne regardons pas vers l'avenir. Nous examinons l'utilisation actuelle de cette technologie, qui n'est pas du tout dépassée. Je reconnais l'importance de vos recherches, mais si nous regardons vers l'avenir, nous allons voir l'utilisation de cette technologie changer incroyablement la société et notre façon de fonctionner. Peut-être que nous n'aimerons pas cela; peut-être qu'il y aura des côtés néfastes pour certains aspects de la société et que cela ne profitera pas à tout le monde. Je me demande si les témoins peuvent faire des commentaires à ce sujet, parce que, tel que je le vois, l'avenir repose en grande partie sur la technologie. Je ne dis pas que c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais je crois que c'est dans cette direction que nous allons, et que nous ne pourrions pas revenir en arrière.

Me Tache-Green : Merci. Je vais essayer de répondre à votre question.

En ce qui concerne les observations du sénateur Patterson, il en sait peut-être plus sur les raisons pour lesquelles notre Internet et notre technologie sont si déficients au Nunavut. Je ne suis certainement pas une experte dans ce domaine.

Je tiens à donner des précisions sur la question de savoir si le renforcement des capacités technologiques dans le Nord est une bonne ou une mauvaise chose. Je suis certainement d'avis que c'est une bonne chose. Je ne vois pas du tout d'inconvénient à l'amélioration de la qualité, de la disponibilité, de la fiabilité et de la cohérence d'Internet et d'autres moyens technologiques, et je suis certainement d'accord avec vous, sénateur, pour dire que la technologie se fera probablement plus présente, à l'avenir, et non le contraire.

Ce qui me préoccupe en ce moment, c'est que nous vivons dans un pays où l'accès n'est pas égal pour tous, mais où les lois fédérales, les modifications au Code criminel, touchent tout le monde au pays, peu importe la technologie dont les gens disposent là où ils vivent. Et c'est là que j'appelle à la prudence. Nous fonçons vers l'avenir, mais le point de départ n'est pas le même pour tous, et c'est une chose qu'il faut garder à l'esprit.

Je ne pense pas que soit en contradiction avec ce que d'autres intervenants ont essentiellement dit ce soir sur l'importance des comparutions en personne, en raison de ce qu'elles ajoutent à la

and also to the quality of credibility determinations. As a defence lawyer, I can also say that that in-person connection is essential for building rapport with clients.

It may well be that one day our technology is so advanced that it feels like we're all in the same room together, even when we're not, but we're not there yet.

The Chair: I'm very sorry, but I have to stop you, because we only have five minutes to get out of here. I'm really sorry to stop you.

Ms. Tache-Green: Not at all. I was just finishing. Thank you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I thank the witnesses for joining us. I have a question for the two witnesses. Perhaps Ms. Webster could answer me first, and then Ms. Tache-Green.

When the Minister of Justice appeared before our committee, he said these were requests made by the provinces. Bill S-4 is a response to those provincial requests. The minister tried to work based on the consensus he had obtained from the provinces.

My concern is more about what will be done. The provinces' and territories' requests seem to have been responded to. Since we are living in a technological world—and we know that the accused are sometimes marginalized individuals for all kinds of reasons—what can be done to improve the system, in addition to what you said, Ms. Webster? What can be done to work on the real reasons behind those reports—in other words, the complacency in the system? We saw that in 2017. We were all there. I was there. In addition to all this, what can be done to better equip people who are accused in this system to prevent technology from being an obstacle? What can be done to reduce what may appear to be an additional obstacle imposed on people who are already marginalized and vulnerable?

[*English*]

Ms. Webster: Thank you for the question. I appreciate it.

Certainly, thinking about those who are vulnerable, more marginalized — and again, I'm always talking within the context of court delay at this point — it's certainly true that they are currently marginalized within the court system by court delay. They tend to be the ones that are disproportionately harmed by court delay. I'm thinking, for example, of the bail process itself. We know that, for example, Indigenous populations are particularly disadvantaged in terms of the number of conditions

qualité de la justice et aussi à la qualité des décisions relatives à la crédibilité. En tant qu'avocate de la défense, je peux également dire que le contact en personne est essentiel pour établir une relation avec les clients.

Il se pourrait bien qu'un jour notre technologie soit si avancée qu'on ait l'impression d'être tous ensemble dans la même pièce, même quand ce n'est pas le cas, mais nous n'en sommes pas encore là.

La présidente : Je suis vraiment désolée, mais je dois vous arrêter, car il ne reste que cinq minutes à la réunion. Je suis vraiment désolée de vous arrêter.

Me Tache-Green : Ne vous en faites pas. J'avais fini. Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci aux témoins d'être parmi nous. J'ai une question pour les deux témoins. Peut-être que Mme Webster pourrait me répondre en premier, puis Mme Tache-Green.

Lorsque le ministre de la Justice a comparu devant notre comité, il a dit qu'il s'agissait de demandes faites par les provinces. Le projet de loi S-4 est une réponse à des demandes des provinces. Le ministre avait essayé de travailler à partir du consensus qu'il avait obtenu auprès des provinces.

Ma préoccupation est plutôt de savoir ce que l'on va faire. On semble avoir répondu aux demandes des provinces et des territoires. Puisque l'on vit dans un univers technologique — et on sait que les personnes accusées sont parfois des personnes marginalisées pour toutes sortes de raisons —, qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer le système, en plus de ce que vous avez dit, madame Webster? Qu'est-ce qu'on peut faire pour travailler sur les vraies raisons qui expliquent ces reports, c'est-à-dire la complaisance que l'on voit dans le système? On l'a vu en 2017. Nous étions tous là. Moi, j'y étais. En plus de tout cela, qu'est-ce qu'on peut faire pour mieux outiller les gens qui sont accusés dans ce système pour que la technologie ne soit pas un obstacle? Qu'est-ce qu'on peut faire pour amoindrir ce qui peut sembler un obstacle de plus qu'on impose à des gens qui sont déjà marginalisés et vulnérables?

[*Traduction*]

Mme Webster : Je vous remercie de cette question.

Évidemment, les personnes vulnérables, plus marginalisées — et encore une fois, je parle dans le contexte des délais judiciaires à ce stade —, il est vrai que les délais judiciaires les mettent actuellement en marge du système judiciaire. Ce sont elles qui ont tendance à être lésées de manière disproportionnée par les délais judiciaires. Je pense, par exemple, à la procédure de mise en liberté sous caution elle-même. Nous savons, par exemple, que les populations autochtones sont particulièrement

that are placed on them for release. Oftentimes the conditions are either not even related to the original offence, or they are setting them up for failure down the road, and then we have additional administration of justice offences and court delay becomes even bigger for them. The same issue would be in terms of surety requirements. My point being simply that they are increasingly disadvantaged the more court delay that we have in the system, hence my point that the centrality of dealing with court delay is ultimately trying to resolve the systemic factors that are at the base of a lot of this disproportionate treatment. Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you.

[English]

Senator Dalphond: Thank you to the witnesses. I know it's late, but your contribution is always appreciated.

Professor Webster, I had the benefit of reading what you wrote, *Out of Sight Out of Mind* in 2009, and it sounds familiar to what you're saying tonight. Here we are 13 years later. Your article was about bail hearings, but now we live in a society where it's no longer limited to bail hearings. It will be appearances. It will be even summary trials and pleas. You fear that we will have this culture of adjournment setting as it did in the bail issue.

Over the years, did you notice some improvement before the COVID pandemic? I understand COVID is a reality that everybody was affected by, but before that, did you see some improvement in the systems? If not, why? Is it a lack of desire to improve? Is it that everybody wants to say all stakeholders will try to achieve better efficiency, fewer delays and end these cultures, but it's not happening, and if so, why?

Ms. Webster: Thank you, senator. I think that's the \$128,000 question that we've all been trying to answer.

I will answer it in a different way. Certainly, COVID has created increased court delay, inevitably, in terms of an enormous backlog that is being dealt with. What is quite remarkable in comparison with the past — and just parenthetically, no, I don't think court delay has been improving over time, at least during the 15 to 20 years that I've been

désavantagées par le nombre de conditions qui leur sont imposées pour leur libération. Souvent, ces conditions n'ont rien à voir avec l'infraction initiale, ou bien elles exposent les gens à un échec ultérieur, et nous avons alors des infractions supplémentaires liées à l'administration de la justice, et les délais judiciaires deviennent encore plus longs pour eux. Le même problème se pose en ce qui concerne les exigences en matière de cautionnement. Ce que je veux dire, c'est qu'ils sont de plus en plus désavantagés au fur et à mesure que les délais judiciaires augmentent dans le système, d'où mon point de vue selon lequel il est essentiel de s'attaquer aux délais judiciaires pour tenter de résoudre les facteurs systémiques qui sont à la base de ce traitement disproportionné. Je vous remercie.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Merci aux témoins. Je sais qu'il est tard, mais votre contribution est toujours appréciée.

Madame Webster, j'ai pu lire ce que vous avez écrit, *Out of Sight Out of Mind*, en 2009, et cela correspond à ce que vous dites ce soir. Nous voici 13 ans plus tard. Votre article portait sur les audiences sur le cautionnement, mais maintenant nous vivons dans une société où cela ne se limite plus aux audiences sur le cautionnement. Il y aura des comparutions. Il y aura même des procès sommaires et des plaidoyers. Vous craignez que nous ayons cette culture de l'ajournement comme dans le cas de la caution.

Avant la pandémie de COVID, aviez-vous constaté une amélioration au fil des ans? Je comprends que la COVID est une réalité qui a touché tout le monde, mais avant cela, aviez-vous constaté une amélioration des systèmes? Sinon, pourquoi pas? Est-ce un manque de volonté de progresser? Est-ce que tout le monde veut dire que toutes les parties prenantes vont essayer de parvenir à une meilleure efficacité, à moins de retards et à la disparition de cette culture, sans toutefois que cela se produise vraiment? Dans l'affirmative, pourquoi?

Mme Webster : Merci, sénateur. Je pense que c'est la question à 128 000 \$ à laquelle nous avons tous essayé de répondre.

Je vais y répondre d'une manière différente. Il est certain que la COVID a entraîné l'augmentation des délais judiciaires, ce qui est inévitable, compte tenu de l'énorme arriéré qu'il faut traiter. Il y a quelque chose d'assez remarquable par rapport au passé — et je précise que, non, je ne pense pas que les délais judiciaires se soient améliorés au fil du temps, du moins pas depuis que

studying it. Much to my surprise, when I looked at the Ontario Court of Justice's data post-COVID, what I saw was positive signs of improvement in terms of efforts being made to reduce court delay, and successfully.

That raised, in my mind, two points. First, it demonstrated that change is, in fact, possible, a finding that excited some of us who may have largely given up on after decades of research on court delay. There appears right now to be a current openness within the courts, at least within Ontario, which is the data that we've looked at, to implementing measures that are, in fact, reducing court delay. I find this quite exciting but, at the same time, I think the window of opportunity to take advantage of and to galvanize on this movement towards change will close. I think for whatever reason — I assume being overwhelmed, being terrified by such a backlog — that has kick-started real change that we haven't had before. Hopefully, we won't have COVID or anything like it down the road again, and hence my urgency in being able to monopolize on that movement that we're currently seeing towards positive change. It's new. It's exciting, but we need to act now. Thank you.

Senator Dalphond: You understand the bill is designed to give more tools in the tool kit, but the change of culture and the change of the way the courts are operating is within the realm of the courts and other stakeholders, and it cannot be done through the Criminal Code, in a sense. It's more than that. Do you have any suggestions for us as parliamentarians? We can make observations. We can call for this momentum to be taken up and to finally do something, but apart from that, are there some things we can do in the Criminal Code to force it?

Ms. Webster: Thank you, senator.

I can give you a couple just off the top of my head. Legislative reform.

In the context of bail, which is where my expertise lies, legislative reform would look like, if I could suggest it, an overhaul of the legislative framework for pretrial detention and release. Specifically, legislative reform could take the form of tightening the grounds for detention. I've just read a really interesting study from the Irish in which for a very long time the predominant concern was simply on the primary ground. They had very low imprisonment rates and pretrial detention rates. More recently, with the introduction of a secondary ground, their use of pretrial detention has risen significantly.

j'étudie la question, c'est-à-dire depuis 15 ou 20 ans. À ma grande surprise, lorsque j'ai examiné les données de la Cour de justice de l'Ontario après la COVID, j'ai constaté des signes positifs d'amélioration en ce qui concerne les efforts déployés avec succès pour réduire les délais judiciaires.

Cela a fait ressortir deux points, à mon sens. Premièrement, cela a démontré que le changement est, en fait, possible, ce qui a enthousiasmé certains d'entre nous qui avons peut-être essentiellement renoncé après des décennies de recherche sur les délais judiciaires. Il semble que les tribunaux soient actuellement ouverts, du moins en Ontario, selon les données que nous avons examinées, à la mise en œuvre de mesures qui réduisent effectivement les délais judiciaires. Je trouve cela très excitant, mais en même temps, je pense que l'occasion de profiter de ce mouvement vers le changement et de le galvaniser ne va pas durer. Je pense que pour une raison quelconque — le fait d'être submergé, d'être terrifié par un tel arriéré, peut-être —, cela a permis d'amorcer un véritable changement que nous n'avions pas connu auparavant. Avec un peu de chance, nous n'aurons plus jamais de COVID ni rien de semblable, d'où l'urgence de pouvoir tirer parti de ce mouvement de changement positif que nous observons actuellement. C'est nouveau. C'est excitant, mais nous devons agir maintenant. Je vous remercie.

Le sénateur Dalphond : Vous comprenez que le projet de loi est conçu pour ajouter des outils à la trousse, mais le changement de culture et le changement dans la façon dont les tribunaux fonctionnent sont du ressort des tribunaux et des autres intervenants, et cela ne peut pas se faire au moyen du Code criminel, en un sens. C'est plus que cela. Avez-vous des suggestions à nous faire en notre qualité de parlementaires? Nous pouvons faire des observations. Nous pouvons demander que cette impulsion soit donnée et que l'on fasse enfin quelque chose, mais à part cela, y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire dans le Code criminel pour forcer les choses?

Mme Webster : Merci, sénateur.

Je peux vous en donner quelques-unes qui me viennent à l'esprit. La réforme législative.

Dans le contexte du cautionnement, qui est mon domaine d'expertise, la réforme législative ressemblerait, si je peux me permettre de le suggérer, à une refonte du cadre législatif de la détention et de la mise en liberté avant procès. Plus précisément, la réforme législative pourrait prendre la forme d'un resserrement des motifs de détention. Je viens de lire une étude très intéressante réalisée par les Irlandais, dans laquelle, pendant très longtemps, la préoccupation prédominante était simplement le motif principal. Ils avaient des taux d'emprisonnement et de détention provisoire très bas. Plus récemment, avec l'introduction d'un motif secondaire, leur recours à la détention provisoire a nettement augmenté.

Second type of legislative reform, eliminating the reverse onus provisions that exist right now.

Third, imposing limits on bail conditions that, quite frankly, are out of control right now with the risk-averse mentality.

Fourth, imposing strict limits on the duration of pretrial detention. In 2020-21, the Ontario remand population now accounts for 77% of the total inmate population. This is crying out for urgent reform in terms of legislation.

I hope that's helpful.

Senator Dalphond: I have a quick follow-up. Could we have the documents you referred to from the provincial court in Ontario about the delays and the one from Statistics Canada about the delays?

Ms. Webster: Senator, I would be happy to. There is no report. We are using the raw data that's provided online. It is publicly available and we have done our own analyses, but I would be happy to share that if that would be useful.

The Chair: Thank you, Professor Webster, Mr. Johnson, and Ms. Eva Tache-Green. All of you have really got us thinking about many different things. Thank you for staying with us so late.

And Ms. Eva Tache-Green, thank you for your patience. We really appreciate it. Your difficulties brought home to us that there are real challenges.

(The committee adjourned.)

Le deuxième type de réforme législative consisterait à éliminer les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve qui existent actuellement.

Troisièmement, on imposerait des limites aux conditions de mise en liberté sous caution qui, très franchement, sont hors de contrôle en ce moment avec la mentalité d'aversion au risque.

Quatrièmement, il s'agirait d'imposer des limites strictes à la détention provisoire. En 2020-2021, les personnes en détention provisoire en Ontario représentaient 77 % de la population carcérale totale. Il est urgent de procéder à une réforme législative dans ce domaine.

J'espère que cela a été utile.

Le sénateur Dalphond : J'ai une petite question de suivi. Pourrions-nous avoir les documents que vous avez mentionnés de la cour provinciale de l'Ontario concernant les délais et celui de Statistique Canada concernant les délais?

Mme Webster : Sénateur, je serais ravie de vous les transmettre. Il n'y a pas de rapport comme tel. Nous utilisons les données brutes qui sont fournies en ligne. Elles sont accessibles au public et nous avons fait nos propres analyses, mais je serais heureuse de vous les communiquer si cela s'avère utile.

La présidente : Merci, madame Webster, monsieur Johnson et maître Eva Tache-Green. Vous nous avez tous vraiment fait réfléchir à de nombreuses choses différentes. Merci d'être restés avec nous si tard.

Et maître Eva Tache-Green, merci de votre patience. Nous vous en sommes très reconnaissants. Vos difficultés nous ont fait comprendre qu'il y a de vrais défis.

(La séance est levée.)
